

ENSEMBLE

N° 108 / SEPTEMBRE 2023



NOUS
VOULONS
VIVRE
HEUREUX !

**RETRAITÉ(E)S,
LE COMPTE
N'Y EST PAS...
CONTINUONS !**

TICKET DE CAISSE LA FIN DU PAPIER

Aujourd'hui, la fin du ticket émeut une partie des consommateurs. L'application de cette mesure prévue à l'origine au 1^{er} janvier puis au 1^{er} avril est en vigueur depuis le 1^{er} août !

Depuis plusieurs années déjà, les tickets de caisse étaient, selon les enseignes, déjà imprimés à la demande des client(e.s). En effet, avec l'implantation des caisses automatiques, l'impression se faisait via une touche spécifique lors des achats.

Dans les supermarchés, les poubelles débordaient de papier inutilisé, il est vrai que la multiplicité des tickets (caisse, réduction ponctuelle d'une journée, de produits spécifiques, jeux, tickets de sortie, etc.) pouvait générer une longueur de papier conséquente.

La suppression de ces tickets pour une population sensible à l'écologie pouvait entrer dans le cadre d'une politique de responsabilité, moins de papier gaspillé égale moins d'arbres coupés... et beaucoup d'économie pour l'entreprise !!

Mais de quelques achats à un chariot entier, le contrôle est différent, particulièrement en cette période d'inflation, d'où le report de la mise en place de cette mesure.

À cela s'ajoute la fidélité !!

D'une grande importance pour une enseigne de fidéliser car le ticket de caisse est visible via votre carte fidélité et l'application mobile jointe qui permettent aux commerces de vous signaler toute promotion, d'analyser les achats de vos produits « préférés » et

de mener une véritable action commerciale.

Elle engendre souvent un nombre conséquent de mails et SMS dans une même journée !!

De plus, la question des données personnelles (adresse mail, numéro de téléphone) est un point sensible, la Cnil alerte sur le danger d'utilisation inappropriée.

Tout comme les tickets d'achats par carte bancaire ne sont plus systématiquement imprimés, la dématérialisation de tous nos outils (carte bancaire,

carte Vitale (en coursà, etc.) occasionnera beaucoup de difficultés aux usagers et consommateurs.

Comment avoir une facture, une preuve d'achat, faire une

réclamation si nous n'avons pas de smartphone ou d'ordinateur à domicile ? Au-delà d'un ticket, c'est tout un système où l'économie se déshumanise au mépris des besoins des consommateurs !!

INDECOSA-CGT

Des exceptions demeurent

- Les tickets de paiement par carte bancaire annulé ou crédité ;
- Les étiquettes de pesage manuel pour les fruits et légumes ;
- Les tickets d'autorisation pour des produits ou services spécifiques ;
- Les achats liés à des biens durables comme les appareils électroménagers et les appareils électroniques.

Enfin, dans certains établissements comme les hôtels, restaurants et coiffeurs, au-delà de 25 €, un ticket sera automatiquement délivré.

SOMMAIRE

LA FIN DU TICKET DE CAISSE 2
INDECOSA-CGT

ÉDITO 3
Jean JOUSSEAUME

LA VIE DES SECTIONS 4 - 5

CONSEIL NATIONAL 2023-2026 4

HARO SUR NOTRE PROTECTION SOCIALE 6-7
Dany MULLER

BILLET D'HUMEUR 7
Petit Jean

CENTRES DE SANTÉ PUBLICS 8-9

COUP DE FROID SUR L'AUTONOMIE 9

SERVICES PUBLICS LIBÉRALISÉS LE BILAN ACCABLANT 10-11

NÉGOCIATIONS AGIRC-ARRCO .. 12-13

LA DÉMOCRATIE MISE À MAL 14-15

NOUVELLE HAUSSE DU TIMBRE 15

LA CGT DE CONDAT À BERCY 16

RECORD EUROPÉEN D'ACCIDENTS DU TRAVAIL POUR LA FRANCE 16
Guy DELMAS

ÉLECTRICITÉ : HAUSSE DES TARIFS LA PAROLE AUX ÉLUS D'EDF 17
Guy DELMAS

INFLATION : BOUCLE PRIX/PROFITS ELLE NE FAIT AUCUN DOUTE 18-19

CONGRÈS DE L'UCR 20
Dany MULLER

ÉCONOMIE : LES JOURS D'APRÈS.... 21
Lionel DUQUENNE

INTERNATIONAL 22-23

NÉCROLOGIE : Jacques LEBLANC ... 24
Maurice CULLERON

Rédaction et administration : 263, rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex - **Directeur de la**

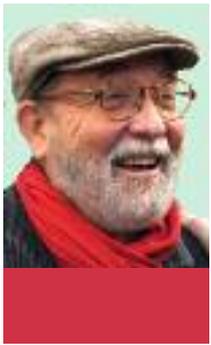
Publication : Daniel Muller - **Responsable rédaction et fabrication** : Serge Audonnet -

Maquette : Muriel Audonnet - **Comité de rédaction** : Serge Audonnet, Michel Burguière, Lionel Duquenne, Jean-Pierre Ghiotto, Jean Jousseau, Daniel Muller, José Nuevo -

Couverture : Jean Jousseau - **Impression Rivet Presse/Édition** : 24, rue Claude-Henri-Gorceix - BP 157 - 87022 Limoges Cedex 9 - **CPPAP n°** : 1227 S 07110.

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués à la Filpac-Cgt.





ÉDITO

Jean JOUSSEAUME - SECRÉTAIRE DE L'UFR

LA VIE N'EST PAS DANS LE TEMPS MAIS DANS L'USAGE*

« **L'effondrement climatique a commencé** », alerte le **secrétaire général de l'ONU. Les enjeux climatiques planétaires brûlants, secs, doivent être prioritaires. Ils ne peuvent pas être mis de côté au profit des financiers et des capitalistes qui engendrent l'extinction du vivant.**

Nous nous devons, pour vivre heureux, en osmose avec notre environnement, de continuer à résister, de nous mobiliser afin de combattre les catastrophes climatiques en cours, à venir, avec son corollaire, l'exploitation de l'homme par l'homme.

Dans le même temps, l'inflation continue d'étrangler la population et d'enrichir davantage les spéculateurs. Sur deux ans, les prix alimentaires dans les supermarchés ont par exemple augmenté de 21,2 % en moyenne. Dans le même temps, en avril, le montant des bénéfices de la grande distribution affichait une hausse moyenne de 9%. N'oublions pas les augmentations de l'énergie, du carburant ! Le FMI admet que les bénéfices des entreprises ont été le principal moteur de l'inflation en Europe.

Avril-juin 2023, le CAC 40 a distribué 49,6 milliards d'euros de dividendes, record battu ! Les multinationales françaises gavent les actionnaires pendant que les salaires, les pensions sont en bernés ! Tandis qu'une partie de plus en plus importante de la population, y compris chez les retraités, peine à s'alimenter. Les retraité(e)s, les salarié(e)s

sont particulièrement touchés par cette situation injuste. Les négociations concernant les pensions complémentaires Agirc-Arrco doivent aboutir rapidement afin d'assurer une juste compensation face à l'inflation.

Mais, charité chrétienne « oblige », notre milliardaire national, Bernard Arnaud, défraie la chronique.

LE FMI ADMET QUE LES BÉNÉFICES DES ENTREPRISES ONT ÉTÉ LE PRINCIPAL MOTEUR DE L'INFLATION EN EUROPE.

La main sur le cœur, il allège sa fortune de 10 millions d'euros pour les Restaurants du cœur ! Pour une fortune estimée à 186,3 milliards de dollars... Quelle indécence !

Face à la cupidité du marché et des milliardaires qui enrichissent les spéculateurs, il est nécessaire, urgent de répartir équitablement les richesses créées par les salarié(e)s et les retraité(e)s.

AVRIL-JUIN 2023, LE CAC 40 A DISTRIBUÉ 49,6 MILLIARDS D'EUROS DE DIVIDENDES, RECORD BATTU !

La colère sociale reste forte malgré la répression subie lors des mobilisations du printemps. Le mouvement social intergénérationnel, continue de couvrir, alors même que le président actuel

cherche à affaiblir le pouvoir syndical sous l'influence du Medef. Celui-ci d'ailleurs verrait d'un bon œil, mais du bout des lèvres, l'arrivée supposée au pouvoir du Rassemblement national.

Une journée nationale de mobilisation intersyndicale, intergénérationnelle, européenne contre l'austérité, pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme est programmée le 13 octobre 2023.

Les retraité(e)s sont également appelés à participer, le 24 octobre 2023, à la journée nationale de manifestation intersyndicale. La CGT propose de signer massivement une carte-pétition qui dit clairement que « les retraités veulent 10 % tout de suite ».

L'état catastrophique dans lequel se trouvent les hôpitaux ou encore les Ehpad est également préoccupant.

Il est essentiel de trouver des solutions pour remédier à ces problèmes, obtenir des soins de qualité et garantir l'autonomie de tous. Nos services publics en territoire sont atomisés...

La CGT propose le droit à une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau tout au long de la vie.

Ces sujets seront abordés lors du prochain Conseil national de notre UFR et au congrès de l'Union confédérale Cgt des retraité(e)s. Les congressistes seront force de propositions, sur la feuille de route soumise au débat.

* Missak Manouchian, apatride et l'un des résistants de « L'affiche rouge ».

LA VIE DES SECTIONS

PAULETTE SAUDERAIS HONORÉE POUR SA 60^e CARTE À LA CGT

Mercredi 21 juin, s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat général du Livre de Nantes pour l'approbation des comptes puis la coordination Filpac 44.

Le bureau de notre section de retraités était présent. Pour terminer cette réu-

nion, nous avons honoré notre camarade Paulette Sauderais à l'occasion de sa 60^e carte CGT, avec la médaille d'or et un joli bouquet de fleurs. Pour clore

dignement cette assemblée, nous avons repris en chœur le « À la santé du confrère ».

Daniel Lellouche



LES ÉLUS AU CONSEIL NATIONAL À L'ISSUE DU CONGRÈS DE SAINT-GENIÈS

N°	NOM/PRÉNOM	SECTION	N°	NOM/PRÉNOM	SECTION	N°	NOM/PRÉNOM	SECTION
1	ALBERT Jean-Pierre	Condat	9	JOUSSEAUME Jean	Rennes	17	RABIN Alain	Lille
2	AUDONNET Serge	Bordeaux	10	LASNIER Yves	La Couronne	18	RICHAUD Gérard	Valréas
3	BAURET Patrick	Charente	11	LE BOULCH Pascal	Limoges	19	TECHE Michel	Nancy
4	DELMAS Guy	Tartas	12	LELLOUCHE Daniel	Nantes	20	VALEGEAS Jean-Luc	Bordeaux
5	DUQUENNE Lionel	SURL	13	MELON William	SURL	21	VOISIN Daniel	Rouen/Le havre
6	FIATTE Pascal	Est Média	14	MULLER Daniel	Mulhouse	22	VIAUD Jean-Pierre	Nantes
7	GHIOTTO Jean-Pierre	SURL	15	NUEVO José	Correcteurs		BURGUIÈRE Michel	
8	HIRSCH Xavier	SURL	16	MIR Patrick	Toulouse		Comité de rédaction du journal « Ensemble »	

LE BUREAU

1	AUDONNET Serge	Bordeaux	4	GHIOTTO Jean-Pierre	SURL	7	VALEGEAS Jean-Luc	Bordeaux
2	BAURET Patrick	Charente	5	JOUSSEAUME Jean	Rennes	8	VIAUD Jean-Pierre	Nantes
3	DUQUENNE Lionel	SURL	6	MULLER Daniel	Mulhouse			

LE SECRÉTARIAT

1	DUQUENNE Lionel	SURL	3	JOUSSEAUME Jean	Rennes	4	MULLER Daniel	Mulhouse
2	GHIOTTO Jean-Pierre	SURL						

LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

1	BERNARD Bertrand	Bordeaux	2	AUGOT Jean-Pierre	Bordeaux	3	BEGA Fabrice	Rouen
---	------------------	----------	---	-------------------	----------	---	--------------	-------

JOURNÉE DU PATRIMOINE À JOB TOULOUSE

À Toulouse, le 16 septembre 2023, la journée du patrimoine a été enrichie par la qualification du « Bâtiment Art déco Job ».

La ville de Toulouse a affiché ce lieu sur tous les panneaux pour signaler aux habitants sa visite et l'illumination des façades par jeux numériques. Le Collectif JOB (13 associations) a souhaité que les anciens salariés fassent visiter ce « patrimoine matériel et immatériel ».

La Filpac-CGT est donc venue au rendez-vous.

Une centaine d'habitants (3 visites) ont été ravis de ces visites, librement commentées... Ce fut donc une réussite culturelle et citoyenne !

Le mois prochain, les 12 et 13 octobre, nous organisons deux conférences sur « l'industrie papetière en France, économie, emploi, environnement », avec deux conférenciers Filpac qui animeront les débats, Jean-Jacques Bordes et Michel Muller.

Le 13 octobre portera sur l'industrie papetière, le graphisme, le numérique, etc., avec deux universitaires toulousains, MM. Minoves et Leroy.

Bernard Margras



TARTAS FÊTE EN 2024 LA VICTOIRE DE 1994

Le syndicat CGT de la Papète de Tartas a publié en 2004, pour fêter les dix ans de la victoire de 1994, ce livre qui retrace au jour le jour ce magnifique combat victorieux pour sauver l'entreprise vouée à la fermeture par Saint-Gobain.

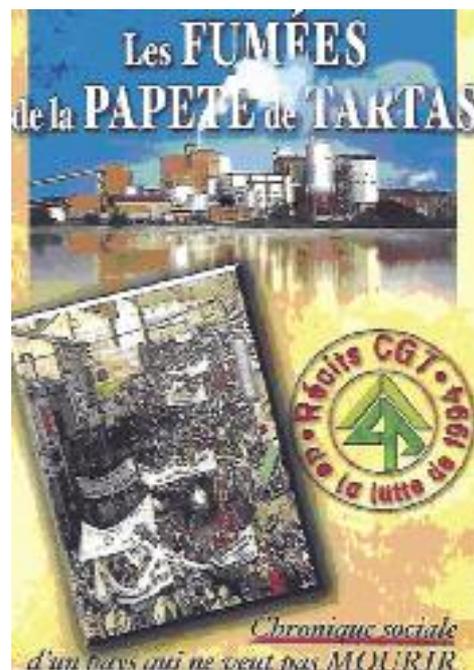
La section des retraités CGT de l'usine avec le syndicat des actifs prépare en ce moment le trentième anniversaire de cette lutte gagnante qui sera célébré en 2024.

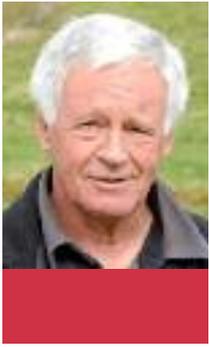
Pour cela toutes les vidéos amateurs de l'époque ont été récupérées et des

professionnels s'occupent actuellement au montage vidéo retraçant ce combat.

Des interviews de témoins de l'époque (Sécafi, acteurs CGT,...) seront ajoutées ainsi que celles des responsables CGT actuels qui analyseront l'impact toujours présent dans la culture de l'entreprise de cette victoire.

Le film sera projeté au cours d'une grande fête l'année prochaine et il sera copié sur des clés USB que chacun pourra se procurer.





POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

DANY MULLER - SECRÉTAIRE DE L'UFR-FILPAC

HARO SUR NOTRE PROTECTION SOCIALE

Réforme des retraites imposée, inflation, flambée des carburants, alors que le Brent est au plus bas, hausse du prix des énergies, perte de pouvoir d'achat pour l'immense majorité des salariés et des retraités.

Et, paradoxalement, de plus en plus de millionnaires en France, des dividendes qui n'arrêtent pas d'augmenter, une situation internationale des plus explosives, Nahel, émeutes (pourquoi s'attaquer aux pompiers, aux écoles, entre autres ?), pensée unique, réchauffement climatique, et maintenant l'abaya (provocation ou polémique réfléchie ?), etc.

Nombreux sont les dépôts de bilan de petites et moyennes entreprises. Est-ce pour ne pas rembourser le prêt du quoi qu'il en coûte ? Ou la crise du système économique libéral ?

Et puis il y a des camarades qui se battent avec leur syndicat pour leur emploi et le maintien de leur outil de travail, pour une augmentation de leur pouvoir d'achat, pour la défense des libertés syndicales.

Il y a notre ministre de l'Économie qui nous promet que 5 000 articles sur le marché n'augmenteront pas, voire seront en baisse d'ici... à mars 2024. Au fait, quels articles ?

Pour rembourser le « quoi qu'il en coûte » et combler le « trou » de la Sécurité sociale, la Sécu, faut-il le rappeler, qui a été un atout majeur dans la lutte contre l'épidémie du Covid, le gouvernement prévoit un coup de rabot sur les cotisations sociales que versent les entreprises, alors qu'il envisage de nouveaux allègements destinés aux classes moyennes (lutte des classes ?) tout en évoquant la piste de médicaments et consultations avec reste à charge des patients qui pourrait augmenter.

Quant au « coup de rabot »... entre les paroles et les actes... l'avenir nous le dira.

Sans compter que ce même gouvernement lorgne sur les réserves de l'Unedic et

de l'Agirc-Arrco qui s'élèvent à plusieurs milliards et sont très bien gérées par les partenaires sociaux.

POUR QUEL RÉSULTAT ET DANS QUEL BUT ?

Le montant des exonérations de cotisations sociales était de 27,6 milliards en 2012 et aujourd'hui, en 2023, il est de 87,9 milliards. Est-ce tenable ?

Autant de recettes en moins pour l'assurance maladie, l'assurance retraite. Ces chiffres battent en brèche l'argument du manque de moyens financiers mis en avant pour justifier la réforme des retraites. Des recettes en moins pour les assurances familiales, l'Unedic, l'Agirc-Arrco, bref notre protection sociale. Ces dispositifs se multiplient depuis 1993. L'illusion de gains de pouvoir d'achat par un allègement des cotisations sociales et la défiscalisation d'une partie des revenus est un leurre car il faudra bien avoir des moyens financiers pour maintenir, voire développer notre couverture sociale.

En 1993, le gouvernement Balladur a instauré un allègement des cotisations patronales. Tous les gouvernements ont suivi, de droite comme de gauche, entre autres Lionel Jospin, pour « compenser » le coût des 35 heures, François Hollande et son pacte de responsabilité.

En 2018, Emmanuel Macron a réduit les cotisations des employeurs à l'assurance maladie et les cotisations aux régimes de retraites complémentaires et de l'assurance chômage, sans parler de sa « prime Macron » exonérée de toute cotisation sociale jusqu'à trois fois le Smic.

Pour quel résultat ? Le moins que l'on puisse dire est que l'efficacité est plus que discutable.

LE GOUVERNEMENT EN RAJOUTE UNE COUCHE

La santé ne fait pas partie des priorités gouvernementales. Le budget 2024 en

préparation en témoigne. Alors que la demande de la population est la prise en charge de 100 % pour l'accès aux soins, le gouvernement propose d'augmenter la franchise et la participation forfaitaire ainsi que le coût des médicaments et des consultations.

Les premiers touchés seront les plus modestes et les plus malades, et nombre de personnes renonceront à se soigner faute de moyens. Les inégalités vont s'aggraver. On tourne le dos à ce que devrait être la Sécu : faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort ; cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins.

LE MOT D'ORDRE DE NOTRE CONGRÈS « ÉCOUTER, PROPOSER, AGIR » EST PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

À entendre les réactions des personnes autour de moi, force est de constater que l'immense majorité est opposée à la politique de santé gouvernementale, entre autres l'augmentation de la franchise médicale.

Par contre, la politique de la défiscalisation des heures supplémentaires et d'une partie des salaires, les exonérations de cotisations et leurs conséquences, est loin d'être prise en compte.

Quelques remarques entendues : « On va finir par ne plus se soigner », « Il fut un temps, notre système de santé était envié par beaucoup... », « Médecine à deux vitesses ? », « Les gens ne choisissent pas d'être malades », « Ne pas pouvoir se soigner correctement à cause d'une pression financière, cela reviendra au final plus cher à la Sécu en cas d'aggravation de la pathologie »...

D'autres proposent des économies de toutes sortes comme revoir le conditionnement des médicaments, voire la prescription de trop de médicaments que l'on n'utilise pas ou augmenter les contrôles face aux fraudes à la Sécu, si ce n'est la mise en place d'une franchise pour ceux

qui bénéficient de l'aide médicale d'État (AME).

Le montant et les conséquences des exonérations de cotisations sociales ? Pas évoqués. Les causes du pourquoi nous en sommes arrivés à cette situation ? Au pire, la faute des immigrés.

Jamais le système économique et la recherche du profit ne sont mentionnés, ou alors trop rarement.

Pour mémoire, le « coût » des cotisations sociales est intégré dans tous les prix de vente des produits sur le marché, et, jusqu'à preuve du contraire, les prix n'ont pas baissé suite aux défiscalisations. Par contre, les assurances sont à l'affût de cet enjeu que représente la santé, le privé se

frotte les mains, le gouvernement agit et le Rassemblement national reste dans l'ombre et le risque qu'il tirera les marrons du feu lors des prochaines élections n'a rien d'utopique.

Et nous, que faisons nous ? Il nous faut, entre autres :

– Gagner la bataille de l'opinion publique et des idées ;

– Mettre en avant les revendications de la CGT ;

– Exiger l'arrêt et la suppression des exonérations de la part patronale des cotisations sociales ;

– Continuer à agir pour la reconquête d'une Sécurité sociale intégrale en tant que collecteur unique et prestataire unique ;

– Exiger des moyens supplémentaires pour notre système de santé, afin de mieux répondre aux besoins, et un moratoire sur toutes les fermetures d'hôpitaux, de lits et de services ;

– Agir pour la prise en compte du vieillissement avec une loi-cadre permettant l'instauration d'un grand service public national de l'aide à l'autonomie, à domicile et en établissement ;

– Augmenter les salaires et les pensions et mise en place d'une politique de santé qui prend en compte le développement de l'emploi et de la formation.

Pour cela : Écouter, proposer, agir. Alors, en avant toutes !

BILLET D'HUMEUR

PETIT JEAN UFR-FILPAC

VOYAGE DE JUPITER AU PAYS DE L'OVALIE

« Après avoir quitté mon palais, une arrivée discrète dans les loges du stade de France, je pensais que le bouclier de Brennus, ce bout de bois, me protégerait de la vindicte populaire. Les jeux feront taire la plèbe. Mais : « La bourrique à tourner le cul au foin » ! Trois quarts des supporters de la ville rose et des maritimes me sifflent. Cette attitude revancharde m'offusque. Elle ne met pas la populace à son avantage... Au bout du jeu, je décide d'« honorer » les vestiaires du quinze du cassoulet, flanqué de la « nomenclatura » rugbyistique, aux anges. Ce regain de popularité m'oblige. Je m'enfile une bière, à la bouteille, cul sec. Ah ! Je sais lever le coude, Messieurs les joueurs ! Jupiter et les dieux du stade, à quand la troisième mi-temps ?

Sous les ors de la République, fonction oblige, me voilà de retour dans la mêlée. Belle aubaine, le monde me regarde pour lancer cette coupe du monde et mettre ainsi en avant mon égo. Pas question de botter en touche, ni de tenter une chandelle. Dans une enceinte pleine comme un œuf, croulant sous la chaleur, les supporters des Bleus, en masse, expriment une ferveur chaleureuse.

Avant un haka agressif mais dans l'esprit, avant le coup de sifflet strident de l'arbitre, perçant les clameurs du stade, je me dirige vers la tribune. Bis repetita, les sifflets de tout un stade m'accompagnent. Incrédule, le front ridé, les yeux noirs, rien ne me perturbe. En rugby les plaquages à retardement sont interdits. Quel manque de respect manifeste pour le prince consort que je suis et le « père du rugby », Williams Webb Ellis. Cet ecclésiastique, ce gentleman issu de la bienséance : valeurs morales et éducatives à l'appui, d'un milieu aristocratique et bourgeois, a le droit au respect, non !

Mon intervention terminée, on me présente les joueurs du coq gaulois, de la fougère, toujours sous un tollé de sifflets continu de cette populace. La coupe est pleine. Ce populo est inculte. Ces gueux n'ont pas la reconnaissance du ventre. Quand un peuple se met à siffler c'est qu'il est extrêmement bas ! Affirmation de mon règne, à mon retour du terrain, je suis cajolé par une diaspora aux ordres me cirant les pompes. C'est toujours difficile de parler de soi quand on dépend des autres et ce n'est



pas le fait de porter le même maillot qui fait une équipe. Toujours prompt à faire la morale, pas un mot ni moindres commentaires, y compris des journalistes, des médias sur cette communion certes solidaire et fraternelle mais aussi vengeresse et revendicative de classe. « Les moralistes ne sont que des fabricants de belles phrases, tous incapables d'inventer aucun antidote aux désordres sociaux⁽¹⁾. »

Le politicien est un acteur contrarié, toujours en quête de bravos, pendant que le peuple, lui, est en quête du bonheur. Il est vrai qu'au rugby, entre autres, l'amour ça commence toujours par une touche et ça finit par un plaquage. Quand les chats siffleront, à beaucoup de choses nous croirons⁽²⁾.

(1) Voltaire.

(2) Expression région d'Agen.

- À propos du rugby, Pierre Salviac.

- Spécial Humanité : « Histoire populaire du rugby français ».

FACE AUX DÉSERTS MÉDICAUX

CENTRES DE SANTÉ PUBLICS

UNE SOLUTION D'AVENIR

► Actuellement, nous connaissons une pénurie de médecins sans précédent, entraînant des déserts médicaux et des délais de rendez-vous de plus en plus longs.

7 millions de personnes, dont 700 000 en affection de longue durée (ALD), n'ont pas de médecin traitant.

1,6 million de personnes renoncent, chaque année, à des soins par manque de médecins.

8 500 étudiant(e)s en médecine sont formé(e)s par an, quand il en faudrait au minimum 15 000 pour remplacer les départs à la retraite.

Les inégalités sociales de santé sont désormais avérées. Elles sont les conséquences d'inégalités multiples : sociales, environnementales, qui touchent au logement, à l'emploi, aux conditions de travail, à la vie sociale, culturelle et au niveau d'instruction.

Aujourd'hui, se soigner coûte de plus en plus cher. Par conséquent, les renoncements aux soins sont toujours plus nombreux.

LA SITUATION EST GRAVE

Il convient de passer des discours aux actes. Nous ne pouvons pas nous contenter d'un statu quo.

En 2019, le gouvernement a annoncé la suppression progressive du numerus clausus, qui limitait le nombre de médecins formé(e)s depuis 1971.

Or, nous constatons que le système de formation des futurs médecins est bou-



ché. Les universités ne disposent pas de budget suffisant ni des locaux leur permettant de former des étudiant(e)s supplémentaires.

Nous attendons toujours les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de santé. Dans le même temps où le gouvernement alloue 40 % supplémentaires au budget militaire (2024-2030) à hauteur de 413 milliards d'euros, pour tuer des gens dans le monde, il n'a octroyé que 3,7 % supplémentaire à l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam), en 2023, pour soigner.

Les Agences régionales de santé (ARS)

facilitent la réorganisation du secteur privé lucratif, en lui octroyant des autorisations d'activités sans contrainte de service public.

UNE SOLUTION D'AVENIR

Les centres de santé pourraient s'inspirer notamment des « dispensaires » portés par la Sécurité sociale tels qu'ils ont existé au sein des caisses primaires. Mais ils pourraient aussi être rattachés à des hôpitaux, au mouvement mutualiste, à des collectivités. Ils permettraient aux médecins de travailler en équipe au sein de structures où ils-elles seraient déchargées du travail administratif. Ils fonctionneraient en réseau avec les hôpitaux, les Ehpad, les Services de soins infirmiers à domicile (Ssiad)... pour garantir la permanence des soins.

Enfin, ces lieux de soins pourraient disposer de plateaux techniques, notamment en radiologie et en biologie, permettant à des personnels hospita-

LES CENTRES DE SANTÉ PUBLICS ONT POUR CARACTÉRISTIQUES ET VALEURS

- La non-lucrativité,
- L'accessibilité par la pratique du tiers payant (non paiement de la consultation), par le respect des tarifs opposables (pas de dépassement d'honoraires),
- La défense de l'accès à la santé pour tous,
- Le salariat des professionnels de santé,
- Une équipe de soignants coordonnés autour d'un dossier médical commun.

liers (spécialistes) d'y intervenir selon les besoins.

Les nouvelles générations de médecins aspirent à une qualité de vie et à une diminution du temps de travail, c'est-à-dire ne plus vivre des conditions de travail telles qu'exercées par leurs aînés. Il est urgent de sortir de la médecine libérale actuelle et d'exclure du domaine de la santé les activités marchandes.

Aujourd'hui, on ne peut plus concevoir l'hôpital public et la médecine de ville comme deux entités indépendantes l'une de l'autre et ne se coordonnant pas, alors qu'elles sont au service de leur territoire et de sa population.

Le principe d'intégration doit être le fondement de toute démarche de construction du système de santé de demain, intégration de la ville et de l'hôpital dans le cadre d'un service public de santé décliné territorialement. Ce maillage doit avoir pour socle, dans chaque territoire, les acteurs de santé publique : l'hôpital public d'une part, les centres de santé de service public pour la ville d'autre part.

refuser des accompagnements à domicile, faute de personnel. La CGT continue d'exiger des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux.

C'EST UN HOLD-UP QUI SE DESSINE

La députée socialiste Christiane Pires Beaune vient de présenter, le 26 juillet, un rapport à la Première ministre. Il vise à instaurer une allocation universelle et solidaire en remplacement de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Cette couverture sociale unique et organisée du risque « dépendance » des personnes âgées serait définie par un cadre nouveau d'assurances sociales. Elle serait constituée de soutiens accordés au regard des besoins de chacun et financée par la contribution solidaire de tous, à hauteur des facultés respectives de chacun.

En clair, les résidents en Ehpad, devraient, logiquement, être mis à contribution, à raison de leurs moyens. La députée estime qu'il serait légitime que les familles concèdent un effort.

D'abord par une « obligation alimentaire » étendue à l'ensemble des familles et plus seulement à celle des résidents bénéficiant de l'ASH (allocation sociale à l'hébergement), un prélève-

POUR FAIRE FACE À CETTE SITUATION LA CGT A DES PROPOSITIONS

- Fixer à 15 000 le nombre d'étudiant(e)s formé(e)s en médecine, dès cette année, à la rentrée de septembre.
- Ouvrir plus d'universités de médecine avec des maître(sse)s de stages en nombre suffisant.
- Démocratiser l'accès aux études de médecine avec l'instauration de contrats d'études.
- Refuser toute accréditation de structures privées par l'Agence régionale de santé (ARS).

COUP DE FROID SUR L'AUTONOMIE

L'ÉTAT VEUT FAIRE PAYER LES FAMILLES À SA PLACE

Après avoir reporté, sine die, la loi « bien vieillir », l'État veut faire payer les familles. Le texte de loi annoncé fin 2022 avait commencé à être examiné par les députés en séance publique, début avril, avant qu'ils soient forcés de s'interrompre, faute de temps.

Ils devaient le reprendre en session extraordinaire du Parlement, le 20 juillet. Mais la conférence des présidents a décidé de retirer la proposition de la loi « bien vieillir » de l'ordre du jour.

La CGT, tout comme de nombreuses associations (Adpa, Synerpa, Fnadepa), dénonce un mauvais signal donné à la nécessaire réforme du « grand âge ».

Cela confirme que le sujet du « grand âge » n'est pas pris comme une priorité au bénéfice de tous les Français, alors que nous vivons une transition démographique sans précédent.

Ignorant depuis un an le sujet du « grand âge », le Président et la Première ministre ont formé un nouveau gouvernement où les mots « personnes âgées » et « autonomie » sont absents, pour la première fois, depuis 1981.

64.8 % des établissements et services étaient déficitaires fin 2022 et 28 % ont été contraints de fermer des lits ou de

ment qui augmenterait avec les revenus. Ensuite, après le décès du résident, un prélèvement sur l'héritage serait institué, également, selon les facultés contributives.

Nous voyons revenir une proposition du gouvernement Sarkozy en 2010, visant à assujettir l'APA à une reprise sur succession.

La Première ministre a chargé la nouvelle ministre des Solidarités et des Familles de faire des propositions, d'ici à la fin de l'année.

La CGT appelle à des réactions à la hauteur de ce hold-up sur les familles qui se dessine à l'horizon.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

La CGT exige une loi pérenne qui permette l'attribution de moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux du « grand âge » :

- 10 à 15 milliards d'euros par an ;
- 200 000 embauches dans les Ehpad ;
- 100 000 pour le secteur du domicile ;
- Un grand service public national de l'autonomie ;
- L'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises (84.8 milliards d'euros en 2023).

SERVICES PUBLICS

LE BILAN ACCABLANT DE LEUR LIBÉRALISATION

Hôpital, autoroutes, fourniture d'électricité, crèches, Ehpad... L'imposition d'une logique libérale aux services publics a des conséquences sur le prix, la qualité du service et la cohésion sociale.

« Quand tout sera privé, on sera privé(e)s de tout. » Ce slogan dit l'attachement aux services publics, entendus comme des activités d'intérêt général qui répondent à des besoins essentiels auxquels le marché seul ne saurait répondre correctement et qui contribuent au lien social.

Or, la conception française des services publics a été bousculée par le droit de l'Union européenne, et ces derniers connaissent de profondes transformations, sous le signe d'une libéralisation.

DES PRIVATISATIONS MULTIFORMES

À la fin des années 1990, les entreprises jouissant d'un monopole de service public de réseau (électricité, gaz, chemins de fer, postes, télécommunications...) sont ouvertes à la concurrence. Aujourd'hui, certaines sont des entreprises à capital privé (Engie, Orange ex-France Télécom), tandis que d'autres, tout en ayant juridiquement la forme d'une entreprise privée, sont détenues pour tout ou partie par l'État (Aéroports de Paris, SNCF, La Poste, EDF).

À chaque fois, les activités qu'elles exercent sont en concurrence avec d'autres acteurs du marché. La privatisation au sens juridique ne permet pas de rendre compte des évolutions dans d'autres secteurs, comme la santé, la petite enfance, le grand âge ou l'éducation.

Dans le domaine social, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont longtemps eu une place privilégiée. Or, l'État, loin de résister à l'arrivée du privé lucratif, a organisé sa venue et imposé un référentiel marchand à tous les acteurs du champ.

Cela a favorisé une privatisation de l'offre et du financement des services pu-

blics, mais aussi une privatisation plus pernicieuse, qu'on peut qualifier de cognitive. Elle imprègne les façons de penser et de faire des agents publics, et s'impose au sein même du service public.

Quels sont les effets de ces privatisations multiformes ? Le premier argument avancé en faveur de la privatisation et de la mise en concurrence est budgétaire : pour que l'État et les collectivités dépensent moins, mieux vaut s'en remettre au privé.

Un raisonnement logique... qui a ses limites. D'abord, parce que la puissance publique peut brader des activités rentables. Alors que les autoroutes françaises étaient gérées par des sociétés concessionnaires dont l'État était actionnaire majoritaire, celui-ci a vendu ses parts à des entreprises privées pour 14,7 milliards d'euros en 2006. Un marché de dupes. 4,5 milliards d'euros de manque à gagner pour l'État des parts vendues à Eiffage et Vinci en 2006.

Ensuite, la privatisation de l'offre ne si-

gnifie pas nécessairement que la dépense publique diminue, car elle finance le privé lucratif. Ainsi, les Ehpad privés lucratifs bouclent leur modèle économique grâce à un prix d'hébergement élevé. Mais leurs résidents bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la partie soins est prise en charge par l'assurance maladie. Ces établissements ne représentent que 22 % des places, mais leur croissance est forte : 40 % des créations ou extensions d'établissements depuis le début des années 2000.

UN SERVICE DE MOINDRE QUALITÉ

Même chose dans les crèches : la prestation de service unique (PSU) et la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) qui financent l'accueil dans la petite enfance contribuent à solvabiliser les crèches privées qui se développent, face à la frilosité des collectivités locales dans un contexte de baisse des dotations de l'État.

Côté prix, les usagers non plus ne s'y re-



trouvent pas toujours. Sur les autoroutes, sans surprofits, le tarif des péages Vinci et Eiffage (76 % du réseau autoroutier français) aurait dû être inférieur de près de 60 % en 2022, soit une économie de 21 euros sur un Marseille-Toulouse ou un Paris-Lyon.

Dans un autre secteur, l'énergie, l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité n'a pas non plus fait baisser la facture des consommateurs. Même chose sur le marché des compléments santé, où la très grande diversité des contrats disponibles rend l'offre illisible.

Si l'on paie plus cher, est-ce pour un service de meilleure qualité ? Que nenni ! L'enquête du journaliste Victor Castanet, (Les fosssoyeurs - Fayard, 2022), a montré qu'un coût élevé ne garantissait pas une prise en charge digne : dans les Ehpad du groupe Orpea, payer une chambre plus de 6 000 euros par mois n'empêchait pas que la personne âgée soit laissée dans ses excréments afin de limiter le nombre de couches utilisées. Plus généralement, dans les Ehpad privés lucratifs, le taux d'encadrement en personnel soignant est moindre (23 %) que dans le public (30 %) ou le privé non lucratif (25 %).

À l'hôpital public, en Ehpad et dans les crèches, trois mécanismes se combinent : la mise en concurrence des établissements entre eux par la tarification à l'activité à l'hôpital ou le système d'appel d'offres pour les places d'Ehpad, l'imposition d'indicateurs de rentabilité artificiels et une dépense publique contrainte.

Cela entraîne une baisse de l'offre publique ou privée non lucrative et une baisse de la qualité du service, laissant le champ libre aux acteurs lucratifs qui ne demandent qu'à répondre à une demande élevée ou croissante. Il manque ainsi plus de 200 000 places en crèche.

À l'hôpital, plus de 80 000 lits d'hospitalisation complète ont été fermés entre 2003 et 2020 au nom du virage ambulatoire, soit près de 20 % des capacités.

Dans l'enseignement supérieur, la dégradation des conditions d'études et de travail à l'université sous l'effet d'un sous-investissement alimente le développement d'une offre privée, plus coûteuse et dont la qualité est loin d'être avérée. À la fin des années 1990, 7 % des étudiants se dirigeaient vers l'enseignement supérieur privé. Ils sont aujourd'hui 21 %.

UNE COHÉSION SOCIALE MISE À MAL

Les conditions de travail reflètent ces évolutions. À France Télécom (Orange

Ces dernières privilégient les opérations les plus simples et les plus rentables, en ambulatoire, et laissent à l'hôpital public les prises en charge plus lourdes ou moins rémunératrices (accouchements, urgences...).

L'assurance maladie continue certes de garantir un taux de remboursement élevé pour les soins lourds (hôpital, affections de longue durée) mais, pour les soins primaires – le « petit risque » –, elle ne prend en charge que 70 % de la dépense, les 30 % restants alimentant le développement des compléments santé.

Or, sous l'effet du droit européen de la concurrence et des règles financières, les acteurs de l'ESS ont aligné leurs pratiques sur les assureurs privés. Les compléments santé favorisent de plus en plus une approche inégalitaire de la santé : plus on paie, mieux on est couvert.

Dans l'éducation, la Cour des comptes relève un fort recul de la mixité sociale dans le privé sous contrat dont le financement est à 80 % public : les élèves des familles très favorisées qui constituaient 26 % des effectifs en 2000 en représentent désormais plus de 40 %. À l'inverse, la part des élèves boursiers y est de 12 %, contre 29 % dans le public.

VERS LE RETOUR D'UNE TROISIÈME CLASSE

Avec des services publics ayant une qualité de service

qui se détériore et devient rationnée pour la plupart des usagers et des services haut de gamme pour les plus riches, la sociologue Dominique Memmi analyse, elle, le retour d'une troisième classe réservée aux plus défavorisés. Le privé propose un service haut de gamme et coûteux, le public s'efforce de limiter la vente de prestations supplémentaires onéreuses. Pourtant, le service public, c'est l'idée que chacun contribue selon ses capacités et reçoit le même niveau de service. Avec cette stratification, on ouvre une brèche dans le pacte social.

Largement extrait d'un article de :
Céline Mouzon
(Alternatives Économiques)



aujourd'hui), la privatisation, couplée à un mouvement d'innovation, a certes permis une baisse des prix, mais la mise au pas de l'ancien opérateur public a conduit au suicide de nombreux salariés.

À l'hôpital, sous contrainte budgétaire forte, le personnel présente des troubles dépressifs et anxieux plus élevés que les autres salariés.

Tout cela se fait au détriment du lien social. La privatisation de l'offre et du financement accroît les inégalités dans l'accès aux services publics.

Dans la santé, face à la pénurie de médecins, ceux qui en ont les moyens obtiennent plus vite un rendez-vous chez un spécialiste ou une clinique privée.

NÉGOCIATIONS AGIRC-ARRCO

LA CGT REVENDIQUE D'ABORD LA RÉPONSE AUX BESOINS

Le 11 juillet dernier s'est tenue les négociations syndicales représentatives et organisations patronales au sujet de l'Agirc-Arrco.

La CGT a immédiatement fait part de ses exigences sur les conditions de négociation, à savoir : rotation du lieu de négociation chez les différents acteurs sociaux ou lieu neutre ; réunions thématiques avec présentation des études se rapportant à ces thématiques ; pas de réunions bilatérales, uniquement des multilatérales ; présentation d'un projet d'accord intersyndical.

Nous demanderons la présentation d'un certain nombre d'études à opérer en fonction de la thématique de chaque séance :

- Retraite progressive ;
- Attributions de points sur les années d'étude ;
- Minimum de retraite complémentaire ;
- Stabilisation du rendement de la cotisation ;
- Pilotage par les réserves à remettre en cause : sa conception est mauvaise ;

- Renoncer au pilotage glissant en faveur d'un pilotage à horizon ;
- Demander une hausse de la subvention d'action sociale : 330 millions d'euros actuellement.

Le patronat (Medef, CPME, U2P) propose de déterminer un calendrier de négociation avec des séances de quatre heures maximum qui pourraient être ainsi thématiques :

- Séance 1 : choix du scénario économique de référence ; discussion sur les outils à mobiliser dans cette négociation ;
- Séance 2 : identification des points à affiner et structuration d'accord
- Séance 3 : idéalement conclusive
- Séance 4 : conclusive.

Il précise également que sans accord il n'y aura pas de revalorisation.

Il a pour objectif d'aller vers une « juste répartition de l'effort et des bienfaits (sic) entre cotisants et retraités », mais ne pas sacrifier les générations futures.

Pour l'U2P, cette négociation doit aussi prouver la valeur du paritarisme de gestion. Pour la CFDT, la négociation doit se dérouler en présentiel. Les contraintes liées au calendrier sont fortes et le

contexte est aussi difficile. La réforme 2023 modifie le paramétrique et le ressenti des salariés : il y a des effets économiques mais aussi sociaux. Elle a la volonté d'affirmer la gestion paritaire des retraites et s'inscrit dans le cadre des accords précédents avec l'objectif de « soutenabilité ».

Les séances 1 et 2 telles que proposées sont abstraites et contiennent beaucoup de choses sur l'architecture qui vont conditionner la suite.

Elle rappelle enfin qu'il va y avoir des nouveaux droits à intégrer aux travaux, ce qui sera compliqué en l'absence des décrets, et qu'il sera aussi question de l'action sociale.

La CGT s'inscrit dans la négociation avec l'idée de pouvoir signer un accord à 8, ce qui ferait la démonstration au gouvernement de la capacité de dialogue social. Notre objectif, c'est d'abord la réponse aux besoins : augmenter les pensions, instaurer l'égalité femmes-hommes, prendre en compte la précarité et les années d'études. Sur tous ces sujets l'Agirc-Arrco a un rôle à jouer.

Concernant les travaux, il est nécessaire de partir de chiffrages à étudier avec attention. La CGT formulera ses demandes auprès de la direction de l'Agirc-Arrco en intégrant des éléments : garantie minimale de point, stabilisation du rendement de la cotisation, action sociale. Le pilotage doit se faire par les besoins et pas par les réserves, or la réforme des retraites va engendrer des besoins nouveaux. La CGT rappelle que l'accord peut intégrer la revalorisation, ce qui détend un peu le calendrier.

Sur la méthode, la CGT est également attachée aux réunions en présentiel, ce qui implique l'absence de bilatérales. Pour que la négociation soit sincère, il faut que les lieux de réunion tournent ou alors trouver un endroit « neutre ». Enfin, à chaque séance de travail il faut



VERS L'UTILISATION DES RETRAITES COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES



dra prévoir une présentation des réponses aux demandes formulées par les organisations syndicales.

FO rappelle ne pas avoir signé les accords 2017 et 2019, ses motivations doivent être prises en compte. La mise en oeuvre de la réforme des retraites va faire augmenter la durée passée au travail. Il faut donc prendre le temps de la discussion sur les conséquences dans les comptes de l'Agirc-Arrco. Les « bénéfiques » doivent aller à ceux qui ont fait les sacrifices jusque-là : les actifs et retraités qui ont subi les minorations avec les précédents accords. Le gouvernement lorgne sur les réserves, les excédents, il faut préserver ce qui appartient aux salariés et aux entreprises. La priorité dans le calendrier contraint doit être celle de l'Agirc-Arrco. **FO** souligne l'enjeu sur les demandes d'études et chiffrages qui doivent être formulées en toute transparence par les parties à la négociation. Il faut garder de la souplesse entre les deux premières séances afin de pouvoir intégrer des demandes supplémentaires. Enfin, si les bases de l'accord sont calées sur les bases de celui de 2017 cela ne nécessite pas de grandes discussions, en revanche, les enjeux liés à la réforme sont à analyser.

Pour la **CFE-CGC**, la priorité est cette négociation Agirc-Arrco, si nécessaire au détriment d'autres négociations. C'est un moment important dans l'agenda social, symbolique sur le plan du paritarisme de gestion et d'accords en responsabilité. Elle sera ambitieuse sur les demandes : le contexte économique est favorable pour le régime. La **CFE-CGC** approuve la demande de changer les lieux de réunion, favorable à l'idée de neutralité. Il faut avoir le temps d'analyser les études et permettre les temps de démocratie interne. Pour la **CFE-CGC**, 4 séances c'est un peu court : la réforme des retraites amène des choses supplémentaires impliquant de revoir les paramètres, mais il y a aussi besoin d'avoir des simulations dans le contexte économique d'inflation.

La CFTC veut un accord avec une juste répartition des bénéfiques actuels et futurs (abattement des 10 %). Le retour à une meilleure fortune pour le régime doit permettre d'élargir le champ des bénéficiaires. Elle fait état de remontées d'inquiétudes autour de la négociation, il y a besoin de rassurer ceux qui vont devoir prolonger leur activité. Elle sera attentive aux présentations de la fédération sur les modifications de curseurs liées à la réforme. Avec cette réforme

les projections sont majeures compte-tenu des nouvelles dispositions. Tout n'est pas clair à ce sujet, les décrets ne seront pas tous parus, sans compter les questions d'interprétation, et les questions se répercuteront sur les analyses du régime. Il faut se donner le temps de bien tout comprendre, une séance 2bis ne serait pas inutile. La « caisse » d'action sociale est à renforcer, surtout avec l'accroissement de la précarité de fin de carrière. Elle annonce que sa délégation sera composée de trois personnes à chaque réunion.

CALENDRIER ACTÉ :

4 réunions de négociation (au minimum) plus une conclusive (avec remise du texte d'accord). La revalorisation de l'année en cours sera fixée dans l'accord. Principe de réunions en lieu neutre (proposition de faire les réunions au Cese)

- 5 septembre 8 h 30 – 12 heures ;
- 13 septembre 8 h 30 – 12 heures ;
- 20 septembre 15 heures – 19 heures ;
- 29 septembre 10 heures – 14 heures ;
- 4 octobre 15 heures – 19 heures.

SENTIMENT GÉNÉRAL :

Compte tenu du redressement de la situation financière de l'Agirc-Arrco, toutes les organisations (avec un bémol pour la **CFDT**) arrivent avec des exigences qui excèdent le simple équilibrage à ressources constantes du régime. **FO** souligne qu'il y a un risque de captation par le gouvernement de nos réserves ce qui justifie au contraire une amélioration des droits, idem pour la **CFE-CGC** et **CFTC** qui ont soutenu notre demande de délocaliser les négociations du Medef, en l'occurrence pour un lieu neutre, la **CFDT** ne souhaitant pas que cela se passe dans les locaux de l'Agirc-Arrco (d'où la proposition du Cese avancée par la **CFTC**, la **CGC** et la **CGT**).

Il y a des points d'appui à rechercher en intersyndicale. Par exemple, sur proposition d'un projet d'accord de l'intersyndicale ;

- Minimum de pension complémentaire au format GMP ;
- Attribution de points pour les années d'études.

Il y a une articulation féconde à associer ces propositions : on couvre les plus précaires et on couvre l'activité non reconnue par le capital (les années d'études) et qui rapporte beaucoup aux entreprises, l'essentiel de la plus-value étant apportée par les salarié(e)s qualifié(e)s.

LA DÉMOCRATIE MISE À MAL

LE MACRONISME

N'EST PAS VIOLENT PAR HASARD

Tribune dans « le Monde », de Pierre Dardot, philosophe, chercheur à l'université Paris-Nanterre ; Haud Guéguen, maîtresse de conférences en philosophie au Conservatoire national des arts et métiers ; Christian Laval, professeur émérite de sociologie, université Paris-Nanterre ; Pierre Sauvêtre, maître de conférences en sociologie à l'université Paris-Nanterre. Ils ont coécrit « Le Choix de la guerre civile. Une autre histoire du néolibéralisme » (Lux, 2021). Ils dénoncent le projet politique d'Emmanuel Macron, qui, selon eux, met à mal la démocratie afin de servir le marché.

On dit beaucoup de mal d'Emmanuel Macron à propos du passage en force de la réforme des retraites, mais on oublie qu'il est l'homme de la situation, dont la fonction historique aujourd'hui consiste à poursuivre un projet qui le dépasse.

Expliquer l'impasse du pouvoir actuel par l'occasion qu'offre la V^e République de recourir à des moyens non conformes au libéralisme politique ne suffit donc pas : le 49-3 n'est ici que l'arme générique d'une guerre à la fois plus spécifique et plus large, comme le sont d'ailleurs les forces policières et leur usage immodéré de la violence.

Il est urgent que l'on comprenne bien en quoi le néolibéralisme, à ne pas confondre avec la non-intervention de l'État, est la pratique gouvernementale d'une guerre civile contre la démocratie, au sens où Michel Foucault avançait que « la guerre civile est la matrice de toutes les luttes de pouvoir, de toutes les stratégies du pouvoir ».

Le néolibéralisme est né au tournant des années 1930 avec l'objectif de mettre en place un ordre politique qui garantirait les « libertés économiques ».

Il fallait « rénover le libéralisme » en faisant de l'État la membrane protectrice de la concurrence marchande, la politique du laisser-faire des libéraux classiques et leur doctrine de l'État minimal ayant échoué à préserver le marché du dangereux désir d'égalité des masses.

Dès le départ, les thuriféraires du néolibéralisme ont ainsi explicitement identifié l'un des principaux problèmes qui menaçaient leur projet de fluidification

du marché par l'État : la démocratie, toujours susceptible de mettre en danger le fonctionnement du marché.

Leur stratégie politique, qui trouve ses racines dans une démophobie profondément réactionnaire, est restée invariable de Hayek à aujourd'hui.

Elle consiste à neutraliser toutes les forces qui s'attaqueraient au principe de la concurrence en se prévalant de la justice sociale, dénoncée comme un mythe. Mais est-il légitime de parler de « guerre civile » pour décrire la mise en place de l'État fort néolibéral contre les forces sociales et politiques hostiles au capitalisme ou simplement désireuses de plus d'égalité et de solidarité ?

LE AGGRAVATION DES CRISES

À cet égard, l'histoire des relations entre la doctrine néolibérale et la pratique gouvernementale ne trompe pas.

Dès 1927, l'économiste Ludwig von Mises (1881-1973) applaudit, à Vienne, lorsque les pouvoirs d'urgence donnés à la police pour réprimer une manifestation ouvrière firent 89 morts.

Les trois prix Nobel d'économie Friedrich Hayek (1974), Milton Friedman (1976) et James Buchanan (1986) se réunirent, à la Société du Mont-Pèlerin, un groupe de réflexion libéral, pour célébrer, en 1981, la dictature du Chilien Augusto Pinochet, au faîte de sa répression.

Margaret Thatcher (1925-2013), qui correspondait avec Hayek, fit de son livre « La Constitution de la liberté » (1960) la bible du Parti conservateur : elle réprima militairement la grève des mineurs de 1984-1985 (trois morts et plus

de 20 000 blessés) et s'attaqua durement aux émeutes urbaines des Noirs et des Indo-Pakistanaïes, tout en laissant l'extrême droite ratonner librement.

LE MACRONISME N'EST DONC PAS VIOLENT PAR HASARD

Il n'utilise certes pas les moyens meurtriers des dictatures néolibérales d'Amérique latine, mais il ressemble de plus en plus au thatchérisme. En tout cas, il est conforme à cette stratégie de neutralisation de la puissance de décision collective quand cette dernière s'oppose à la logique du marché et du capital.

Sa particularité historique tient à ce qu'il radicalise la logique néolibérale à contretemps dans une période où tous les signaux sociaux, politiques et écologiques sont au rouge, de sorte qu'il ne peut qu'aggraver toutes les crises latentes ou ouvertes. Le résultat est devant nous : les raidissements convulsifs de M. Macron engendrent des résistances massives et déterminées de la société.

Emmanuel Macron croit utile à sa cause de jouer les défenseurs de l'« ordre républicain ». Dénoncer « les factions et les factieux », comme il l'a fait lors de son entretien télévisé du 22 mars, n'a d'autre sens que de fabriquer de l'ennemi à l'intérieur même de la société, selon une tradition bien établie des auteurs néolibéraux.

C'est là un aspect et un ressort essentiel de toute guerre civile.

Avec le néolibéralisme contemporain, cette « ennemisation » vise tous ceux qui, à travers leurs visions du monde,

leurs formes de vie ou leurs luttes, paraissent aujourd'hui menacer la logique du marché ou le « monopole de la violence de l'Etat », des « islamo-gauchistes » aux « postcoloniaux » en passant par les « wokes ».

PUISSANCE DE COALITION

Avec l'intention affirmée de dissoudre Les Soulèvements de la Terre ou de mettre en place une « cellule anti-ZAD », ce sont maintenant les termes d'« écoterrorisme » et d'« ultra-gauche » qui vont être systématiquement utilisés pour neutraliser toute critique de l'écologisme de marché du gouvernement.

Même la Ligue des droits de l'homme

est dans le collimateur, c'est dire où nous en sommes de la très grave régression en matière de démocratie.

Un tel vertige dénonciateur présente l'immense intérêt de constituer celles et ceux qui dénoncent les diverses formes d'inégalité et de prédation en ennemis de la République, et de maintenir la croyance en la fonction pacificatrice de l'État, niant précisément par cette opération la guerre menée par cet État contre les adversaires de l'ordre néolibéral.

Mais, derrière le « chaos » que Macron a déclenché, il convient de déceler l'autre monde que portent en eux les « factieux ». En quoi la défense d'une vie digne pour les travailleurs les plus âgés et les fu-

turs retraités et la défense de la nature contre des projets destructeurs offrent-elles aujourd'hui une rare puissance de coalition ?

Parce que dans chaque cas il est question d'une vie désirable et d'un monde habitable, inconciliables avec la subordination de la vie et la domination du monde par le capital et son État.

Il faudra s'y faire : devant l'urgence des crises, les logiques du commun et du capital apparaissent comme irréconciliables au plus grand nombre. En ce sens, le refus présidentiel et gouvernemental de tout « compromis » avec les syndicats traduit exactement cet état de guerre civile dont la grande masse de la population est la cible.

NOUVELLE HAUSSE DU TIMBRE !

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (l'Arcep) a autorisé une augmentation des tarifs de La Poste de 8,3 % en moyenne, allant jusqu'à 11,2 % pour le timbre vert (J+3), qui passe de 1,16 € à 1,29 €, 11 % également pour la lettre recommandée passant de 4,83 € à 5,36 €.... les colis ne sont pas épargnés !

Aux dires des dirigeants de La Poste, « ces évolutions permettent d'assurer la pérennité du service universel postal avec une qualité de service élevée dans un contexte d'inflation et de baisse des volumes du courrier, et de contribuer à répondre aux usages et aux besoins de ses clients tout en réduisant son empreinte carbone »...

Avec cette nouvelle augmentation, supérieure à l'inflation, le risque est fort de voir s'éloigner un peu plus les usagers du service public de La Poste de ce mode de communication, avec pour effet pervers d'aggraver la baisse des volumes. Ce n'est pas en augmentant toujours plus le prix des correspondances que le courrier reviendra dans la sacoche des facteurs...

Ces nouvelles augmentations se font dans un contexte où le service public postal est très largement dégradé après la suppression de l'acheminement en J+1, de l'écopli et de 800 bureaux de Poste « toutes opérations » en trois ans.

Mais aussi dans un contexte social tendu avec la suppression de 23 000 emplois à La Poste SA depuis 2020, 1 200 emplois menacés à Médiapost, des démissions et des licenciements pour inaptitudes en hausse, l'annonce faite aux retraités de La Poste supprimant leurs « avantages » bancaires à compter du 1^{er} janvier 2024, des augmentations de salaire bien en dessous de l'inflation.

Cette forte augmentation laisse un goût amer au droit à la communication servi

D'autres part, dans leur communiqué, les dirigeants du Groupe La Poste font preuve d'une amnésie collective quand il s'agit d'évoquer les déboires du groupe en Italie, condamné pour fraudes fiscale et sociale par le procureur du tribunal de Milan, La Poste annonçant aujourd'hui près de 137 millions de redressement fiscal et social.

Pour la CGT FAPT, il est hors de question que le Groupe La Poste fasse payer aux usagers et aux postières et postiers les er-

reurs stratégiques qu'il a lui-même commises. La CGT FAPT dénonce cette stratégie qui détruit l'emploi, dégrade les conditions de travail, casse le service public postal tout en mettant à contribution les usagers pour une logique d'entreprise imposée unilatéralement au seul bénéfice de la finance. La CGT FAPT propose l'appropriation publique des activités postales pour permettre :

- Le développement du service public postal avec le maintien et la création de bureaux de poste de proximité en zone urbaine rurale ;
- Une distribution du courrier et des colis 6 jours sur 7 en J+1 ;
- Des services financiers accessibles à tous les citoyens ;
- La création d'emplois stables et qualifiés pour assurer un service public postal de qualité partout et pour tous, en tout point du territoire.



par La Poste.

Le Groupe La Poste mise sur ces augmentations « pour éponger une partie du déficit du service universel postal ». Il espère économiser ainsi 400 millions d'euros !

Pour la CGT FAPT, il n'y a pas de déficit dans un groupe dont le chiffre d'affaires est de 35,39 milliards d'euros.

La CGT FAPT exige que les deux actionnaires publics que sont l'État et la CDC renoncent aux dividendes qu'ils ont reçus en 2022, soit 421 millions d'euros.

PAPETERIE DE CONDAT

L'INTERSYNDICALE À BERCY

Cette rencontre de l'intersyndicale de la papeterie de Condat, à l'initiative de la CGT et en présence de Sophie Binet, a eu lieu le 12 septembre.

Elle devait, en principe, se diviser en deux temps. Le premier : un point presse devant le ministère, le second, une délégation des élus CGT de Condat devait participer à la rencontre entre la secrétaire générale, Sophie Binet, et Bruno Le Maire.

Nous avons été informés peu de temps avant le point presse que seule la délégation confédérale serait reçue, sans les élus de Condat.

La raison invoquée étant que nous avons rencontré le ministre de l'Industrie la veille, le 11 septembre.

Les représentants des salariés Condat

et de la Filpac CGT ont donc patienté à l'extérieur.

Sophie Binet nous a ensuite fait un compte-rendu de l'échange au sujet de la papeterie, qui ne pourra pas être sauvée sans une aide de l'État pour refinancer la dette de Condat. Ce qui permettrait la recherche d'un repreneur pour l'usine, ce qui est, à notre sens, la seule voie possible pour un nouvel essor de ce fleuron de l'industrie papetière et dernier site de production de papier couché en France.

La recherche d'un repreneur pourrait être accompagnée de la création d'un label « papier français » qui serait un atout supplémentaire. Sophie Binet a aussi évoqué le projet alternatif en cours d'élaboration entre le cabinet d'expert Secafi-Alpha et l'intersyndi-

cale Condat, ainsi qu'un point sur les délais trop courts imposés par la réglementation et la direction du site en période de congés payés. Bruno Le Maire s'est dit prêt à rencontrer une délégation de l'intersyndicale rapidement. Nous attendons maintenant que ces deux rencontres soient suivies d'effets et de sommes disponibles pour avancer dans l'intérêt des salariés et de Condat. Toutes ces rencontres n'auraient pas été possibles sans l'énorme mobilisation des salariés qui depuis le 28 août occupent l'entrée de l'usine, soutenus par la population, les politiques locaux et par de nombreux commerçants qui les soutiennent en fournissant des vivres pour le piquet de grève. C'est tout un territoire qui est mobilisé pour sauver Condat et la région.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

RECORD EUROPÉEN POUR LA FRANCE

La France a un taux d'accidents mortels au travail le plus élevé d'Europe. Chaque jour, deux salariés meurent au travail en France.

La hausse du nombre d'accidents du travail mortels en France a été quasi continue entre 2010 et 2021.

C'est malheureusement arrivé à la Papète de Tartas le 7 mars dernier avec le décès d'un cordier de vingt-sept ans d'une entreprise sous-traitante qui intervenait dans une chaudière à l'arrêt pour en nettoyer l'intérieur.

Les enquêtes se poursuivent pour déterminer les causes réelles de cet accident et du décès. Ce sont les choix politiques qui entraînent cette situation de régression et de dégradation avec les conséquences dramatiques pour les travailleurs.

Le 15 mars 2023, après avoir organisé une opération « escargot » depuis Dax et Mont-de-Marsan, les Landaises et Landais se sont retrouvés au rond-point près de la Papète de

Tartas, puis devant l'usine pour un hommage au défunt. Le délégué syndical CGT de l'usine, Paul Bracq, a notamment dénoncé :

- Après avoir détruit les CHSCT ;
- Après avoir réduit les facteurs de pénibilité pris en compte ;
- Après avoir privé de moyens et organisé la pénurie de médecins du travail
- Après avoir affaibli et assujéti les inspections du travail ;
- Après avoir réduit les moyens des préventeurs de la Carsat et de l'INRS ;
- Après avoir limité le droit des représentants des salariés à la formation et leur capacité de recours aux experts ;
- Après avoir limité les moyens des prud'hommes ;
- Après avoir méprisé l'avis des centrales syndicales et associatives,

Macron et sa clique de mous du bulbe-lèche-cul du patronat se persuadent entre instruits, qu'il serait de bon ton de nous faire bosser

jusqu'à 64 ans (pour l'instant) parce que, soi-disant : « il n'y a plus de sous... ».

La Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques au ministère du Travail) vient de publier un rapport qui démontre clairement que : « Plus le travail est insoutenable, plus les salariés quittent le monde du travail tôt ; parce que leur santé physique ou mentale et leur conditions de travail ne leur permettent simplement pas de tenir.

Les conséquences du report de l'âge minimal de départ vont accentuer ces effets et augmenter la période en fin de carrière où on n'est plus capables de travailler et pas encore en âge de bénéficier de la retraite. »

Rappelons que pour le financement des retraites, la CGT a des propositions, et en aucun cas, le régime par répartition ne peut être remis en cause.

GUY DELMAS

Secrétaire de la section des retraités de Tartas



TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ

GUY DELMAS - MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL DE L'UFR-FILPAC

CE QUE DISENT LES ÉLUS DU CSEC D'EDF ET ENEDIS

Alors que 72 % des concurrents d'EDF ont été accusés de fraude et que le gouvernement vient d'annoncer une augmentation de 10 % des factures pour tous les citoyens dès le 1^{er} août, le gouvernement regarde ailleurs en négligeant délibérément l'impact cumulatif des hausses successives depuis vingt ans (voir tableau ci-dessous pour les 7 dernières années).

Face à cette situation, cumulée à l'inflation des produits de première nécessité, il faut continuer de nous mobiliser en tant que citoyens pour exiger le retour à des prix maîtrisés et la sortie du marché de l'électricité premier responsable de cette flambée des tarifs. Nous ne pouvons plus accepter ces augmentations successives !

FACE À CETTE RÉALITÉ, UNE ALTERNATIVE EXISTE !

L'électricité est un bien de première nécessité qui ne doit pas être soumis aux règles de marché. Il faut réinstaurer un

service de l'énergie 100 % public, loin de la spéculation boursière, en reconnectant les prix au système de production français.

Sous la présidence Macron, le prix de l'électricité a doublé.

À partir de sources internet, petit rappel historique :

Le gouvernement Jospin/Chirac avait adopté le principe de la transposition de

L'électricité en France est victime d'une déréglementation aberrante. Mais, ce que crée une loi, une autre loi peut l'annuler.

la directive européenne sur l'ouverture du secteur de l'énergie en France lors du sommet européen de Barcelone en 2002. C'est d'ailleurs en 2004 que fut introduite la déréglementation pour les entreprises et les collectivités locales.

La déréglementation totale du marché de l'énergie s'est faite en juillet 2007 sous le gouvernement Fillon/Sarkozy.

Avec ces directives européennes, Marcel Boiteux, qui dirigea EDF pendant vingt ans jusqu'en 1987, soulignait à ce sujet : « Les directives européennes (...) risquent de dénaturer sérieusement les avantages attendus de la libéralisation des prix. » Il insistait notamment sur l'aberration des exigences de Bruxelles visant à mettre fin aux tarifs réglementés afin de permettre aux nouveaux entrants de se développer. « Dans ce cas, il ne s'agit plus, comme la Commission européenne le faisait espérer, d'ouvrir la concurrence pour faire baisser les prix mais bien d'augmenter les prix pour permettre la concurrence ».

Il suffisait d'y regarder d'un peu près pour comprendre que les consommateurs français allaient payer plus cher leur électricité pour sacrifier au dogme de la concurrence, alors que la logique économique eût voulu que cette concurrence se traduisît au contraire par une baisse des prix.

Cette progression insupportable de nos tarifs EDF est confirmée par les relevés

FIN D'ANNÉE	HEURES PLEINES	%	HEURES CREUSES	%	HEURES HORS EJP	%	HEURES EJP	%
2017	0,1007		0,0723		0,0778		0,3686	
2018	0,0995	-1,2	0,0703	-2,8	0,0839	7,8	0,1785	-51,6
2019	0,1103	10,9	0,0778	10,7	0,0864	3,0	0,1650	-7,6
2020	0,1175	6,5	0,0797	2,4	0,0912	5,6	0,2083	26,2
2021	0,1193	1,5	0,0809	1,5	0,0942	3,3	0,2272	9,1
2022	0,1458	22,2	0,1149	42,0	0,0938	-0,4	0,2537	11,7
juillet 23	0,1847	26,7	0,1336	16,3	0,0993	5,9	0,7772	206,3
+10 %	0,2032	10,0	0,14696	10,0	0,1092	10,0	0,8549	10,0
2023/ 2017		101,8		103,3		40,4		131,9

INFLATION

LA BOUCLE « PRIX-PROFIT » NE FAIT PLUS AUCUN DOUTE

Depuis la résurgence de l'inflation mi-2021, le gouvernement utilisait tous les arguments à sa disposition pour ne pas augmenter les salaires, parmi lesquels l'éventuelle boucle « prix-salaires » qui pourrait en découler.

Or, comme on l'écrit depuis un moment à la CGT, l'inflation actuelle n'a rien à voir avec une telle boucle, mais tire sa source des comportements opportunistes de certaines entreprises, consistant à augmenter leurs prix davantage que la hausse des coûts à laquelle ils faisaient face. C'est ce qu'on appelle aussi la boucle « prix-profit », dont l'existence est aujourd'hui confirmée par un ensemble d'institutions économiques comme le FMI...loin d'être orientées à gauche !

LE POINT SUR L'INFLATION

Selon les dernières publications de l'Insee, les prix auraient augmenté de 0,2 % en juin 2023 par rapport à mai et de 4,5 % depuis juin 2022. Si l'on se réfère à l'indice européen harmonisé, légèrement différent, les prix auraient gonflé de 5,3 % pour la France sur un an. Il faut bien le dire : l'inflation est donc encore loin d'être de l'histoire ancienne ; attention à la rhétorique patronale et gouvernementale sur le sujet !

Pour autant, il semble y avoir un ralentissement après l'accélération des prix les mois précédents. Mais ce ralentissement apparent appelle plusieurs commentaires.

D'abord, on reste très au-dessus des 2 % considérés par les traités européens comme un objectif à atteindre : la politique économique et monétaire qui chercherait à s'en rapprocher passerait certainement par une austérité renforcée, impliquant une stagnation voire une récession, avec des conséquences dramatiques sur l'emploi.

Ensuite, en comparant les prix de juin 2023 à ceux de juin 2022, on se réfère

notamment à des prix qui étaient extrêmement élevés au printemps de cette année-là. Partant de ce point très haut, les prix de l'énergie baissent de 3 % sur un an, ce qui tire l'indice général des prix vers le bas, mais les prix de l'énergie restent à un très haut niveau. Ils sont en effet environ 50 % au-dessus de ce qu'ils étaient en 2015 !

Enfin, si l'indice général (l'IPC) semble un peu calmé, il cache une forte variabilité entre les éléments qu'il agrège. Ainsi, les prix de l'alimentation auraient augmenté de 13,6 % sur douze mois, ce qui est insupportable, notamment pour les étudiant(e)s et pour les ménages à budgets contraints. D'après certain(e)s spécialistes de l'inflation, nous vivons en ce moment-même la plus forte hausse des produits alimentaires de ces quarante dernières années !

LA CONFIRMATION D'UNE BOUCLE « PRIX-PROFIT »

Restons encore un moment sur le cas de l'alimentaire, particulièrement éclairant sur les dynamiques à l'œuvre. Comment expliquer que les prix aient continué d'augmenter puis se soient maintenus à un niveau élevé, alors même que le cours des matières pre-

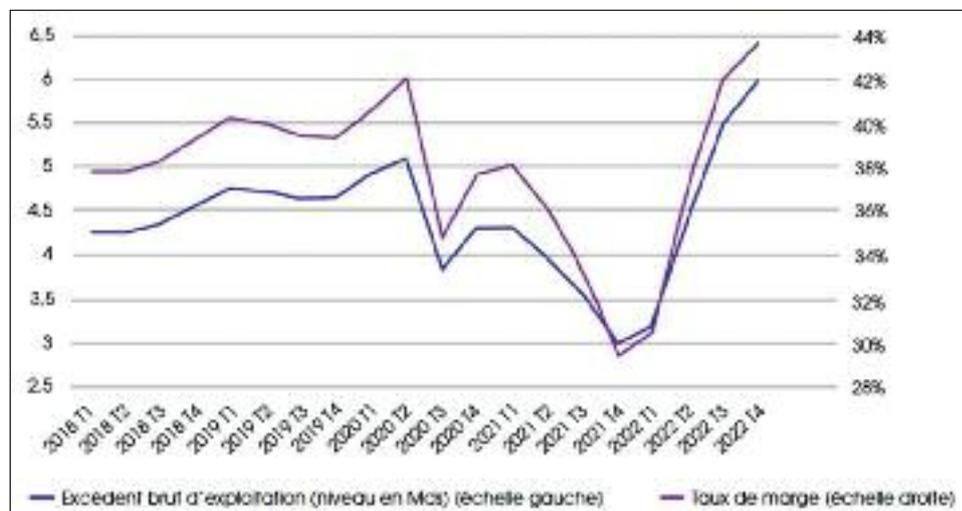
mières alimentaires a baissé depuis le pic de l'été 2022 ?

Parce que les industriels et la grande distribution profitent de ce que l'on s'est « habitué » à des prix élevés pour les maintenir alors que leurs coûts d'approvisionnement ont baissé.

C'est ce qu'on appelle « l'effet cliquet », qui alimente des profits considérables, et qui explique que les taux de marge dans l'alimentaire n'aient jamais été aussi hauts !

Une étude très récente du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) permet de compléter l'analyse. D'après les chercheurs, « la coexistence, dans certains secteurs, d'une faible concurrence et d'une exposition de l'ensemble du secteur au choc énergétique a permis à ces entreprises de se coordonner implicitement pour augmenter leurs prix au-delà du choc initial ».

Le comportement opportuniste ainsi décrit est précisément ce qu'on appelle une boucle « prix-profit » ! Or, l'industrie alimentaire est loin d'avoir été le seul secteur à pratiquer ainsi. C'est également le cas des transports, ou encore de l'énergie, dont les taux de marge ont littéralement explosé.



Évolution du taux de marge de l'industrie agroalimentaire

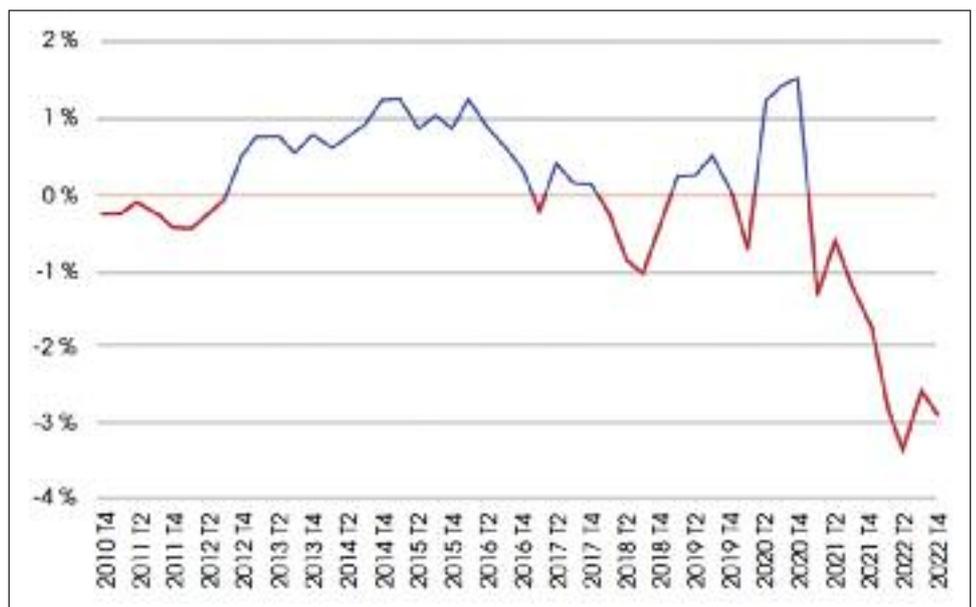
En résumé, on peut laisser la parole au FMI, qui reconnaît que la hausse des bénéfices des entreprises a été le principal contributeur à l'inflation en Europe au cours des deux dernières années, les entreprises ayant augmenté leurs prix plus que la flambée des coûts de l'énergie importée. Le diagnostic de la Banque centrale européenne est similaire. Il n'y a nullement en France et en Europe une boucle « prix-salaires » où les revendications d'augmentation des salaires justifieraient une hausse des prix mais bel et bien une boucle « prix-profit » où certaines entreprises, principalement parmi les plus grandes et celles qui opèrent à l'international, alimentent parallèlement l'inflation et leurs marges bénéficiaires. La vie chère actuellement subie par les consommateur(rice)s, notamment les titulaires de revenus modestes et moyens, s'explique donc pour l'essentiel par les marges des industriels et des distributeurs !

SANS HAUSSE SUFFISANTE DES SALAIRES, LE POUVOIR D'ACHAT DÉCROCHE !

Lorsque les salaires n'augmentent pas de manière à compenser l'inflation, comme en ce moment, notre salaire nous permet d'acheter moins de choses qu'auparavant. C'est donc que l'on perd du pouvoir d'achat. Autrement dit, notre salaire réel baisse, quand bien-même il augmenterait en niveau. Comme le montre **la figure ci-contre**, le salaire réel plonge depuis mi-2021, ce qui correspond en moyenne à une perte de 3 % de pouvoir d'achat.

Augmenter les salaires, notamment les bas salaires, est une exigence de justice sociale. Des travaux de l'Ires et de l'Unaf, notamment, indiquent qu'on ne peut certainement pas vivre correctement aujourd'hui avec un revenu inférieur à 2 000 euros par mois. En deçà, des privations sont généralement nécessaires, d'autant plus cruelles qu'on est éloigné de ce seuil. De plus, en cas de hausse des prix des biens et services de base (alimentation, énergie...), les personnes sont prises à la gorge et contraintes de renoncer à l'indispensable, ou à puiser dans leur épargne – si elle existe – ou à emprunter si elles le peuvent.

Augmenter les salaires, c'est aussi une nécessité économique : des salaires meilleurs, non précaires, en progres-



sion au cours de la vie sont un gage de sérénité pour les travailleurs et travailleuses et d'efficacité dans chaque entreprise. Au niveau de l'ensemble du pays, les salaires constituent une source de revenus importante, et donc un débouché pour les productions via la consommation des ménages.

A contrario, la baisse des salaires réels nuit au dynamisme de l'économie qui repose alors principalement sur les dépenses des plus aisé(e)s ou sur des exportations. Le regain de l'inflation, et la baisse des salaires réels que cela implique, se traduit d'ailleurs déjà par l'atonie de la consommation des ménages. Elle est très nettement orientée à la baisse depuis l'été 2021, ce qui risque à terme d'avoir des conséquences très lourdes sur l'emploi.

Face à ce décrochage de taille du pouvoir d'achat, le gouvernement persiste à

ne pas vouloir augmenter les salaires. Après l'échec de la loi pouvoir d'achat de l'été 2022, qui rassemble des mesures bénéficiant, in fine, surtout aux plus aisés en lieu et place des plus modestes, le gouvernement a organisé les négociations interprofessionnelles sur le « partage de la valeur ». Si ces négociations se sont soldées par un accord, la CGT n'a eu d'autre choix que de refuser sa signature. En effet, comment parler du partage de la valeur sans parler des salaires ? Cette question n'a pas l'air d'étouffer la majorité en place. En plus de poursuivre la diminution des ressources de la protection sociale, cet accord porte sur des éléments de primes et d'épargne salariale... qui se substituent aux augmentations de salaire ! Bref, sur la question de l'inflation aussi, on n'échappe pas à la lutte des classes.

À RETENIR

- L'inflation ralentie mais les prix continuent d'augmenter
- Attention à l'indice global, qui cache des disparités importantes
- La vie chère actuellement subie par les consommateur(rice)s, notamment les titulaires de revenus modestes et moyens, s'explique pour l'essentiel par les marges des industriels et

- des distributeurs : c'est la boucle « prix-profit »
- Puisque les salaires ne suivent pas l'inflation, la perte de pouvoir d'achat continue de s'accroître. Il y a urgence à augmenter les salaires !
- Cela commence par un Smic à 2 000 euros bruts, et la mise en place de l'échelle mobile des salaires

XII^e CONGRÈS DE L'UCR À SAINT-MALO

FAISONS NOUS ENTENDRE !

Après le congrès de la Filpac-Cgt, de la CGT puis de notre UFR, le XII^e Congrès de l'UCR va se tenir du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023 à Saint-Malo, et ce six ans après celui de Bordeaux, qui s'était tenu du 7 au 13 mars 2017.

Les raisons d'un tel report ? Pour mémoire, en janvier et février 2019, une épidémie venue de Chine et qui nous a été présentée comme inoffensive a gravement affecté la vie du pays, voire celle d'une grande partie du monde, et par la même notre activité.

Cette crise, quoi qu'on en pense, a bousculé et bouscule encore nos vies. Elle a montré combien la gestion économique libérale a été néfaste pour notre système de santé. Mais elle a eu le mérite, si j'ose dire, de démontrer combien sont justes nos revendications contre la casse de la Sécu qui, quoi qu'on en dise, a financé la crise sanitaire.

Et la réélection à la présidence de la République d'Emmanuel Macron en 2022 n'a rien arrangé, si ce n'est d'instaurer l'instabilité politique. S'y ajoute la situation internationale inquiétante, les conflits meurtriers et les coups d'État qui frappent les peuples d'Afrique, la guerre en Ukraine, le passage en force des réformes, entre autres celle des retraites, la remise en cause du service public et hospitalier, les émeutes, l'inflation et son cortège de misère, le coût de l'énergie qui flambe suite aux spéculations, la transition écologique, l'émergence de l'extrême droite, les profits et dividendes qui atteignent, pour certains, des records et des millions de plus en plus nombreux.

La bataille des idées fait rage et est intense. **Nos sachants évoquent à tue-tête les faits mais jamais les causes.** Les conseils fleurissent : faites ce que je dis mais pas ce que je fais ! Notre communication, en plus de la presse syndicale, s'est ainsi élargie aux nouveaux espaces publics que sont internet et les réseaux sociaux. Encore faut-il pouvoir y accéder.

C'est donc dans ce contexte que va se tenir le congrès de l'UCR.

Un congrès, faut-il le rappeler, est un moment important dans la vie d'un syndicat. Il permet de faire le bilan de l'activité écoulée, de faire le point sur ce qui a été bien ou mal

fait, de débattre, d'échanger, de proposer pour mieux agir, de se renforcer syndicalement, de développer une force militante consciente pour atteindre les objectifs fixés, de tirer le bilan financier, de voter les différents amendements et documents et une nouvelle direction syndicale.

Les initiatives de l'UCR se sont attachées à rassembler largement, au plus près des préoccupations des retraités, là où ils vivent, et ont fait leur la bataille contre la réforme des retraites dans le cadre de l'unité syndicale. L'UCR a également participé à de nombreuses manifestations et initiatives de luttes. Pour autant, la continuité syndicale (qui dépend énormément de la qualité de la vie syndicale dans l'entreprise), donc le renforcement, ont-ils été au rendez-vous ? **Pour l'heure, le nombre de syndiqués retraités est en baisse d'une année sur l'autre.**

La continuité syndicale, c'est renforcer les structures de la CGT. Elle pose la question : « de quel syndicalisme retraité avons-nous besoin » et celle d'être syndiqué tout au long de la vie. Nombreux sont les retraités qui pensent que, après avoir quitté l'entreprise, même s'ils sont rapidement rattrapés par la réalité de la situation précaire dans laquelle bon nombre d'entre eux se débattent, le syndicalisme retraité n'est d'aucune utilité, malgré nos acquis et conquis. À nous de leur prouver l'utilité de notre organisation.

Rude combat j'en conviens.

Force est de reconnaître que nos revendications, nos champs d'intervention, sans en gommer les spécificités, comportent de **nombreuses similitudes avec celles des actifs, nous avons les mêmes adversaires** : en premier lieu, en ce qui nous concerne, l'État, le patronat, la finance, le système économique libéral, la pensée unique.

Nous avons les mêmes revendications fondamentales : pouvoir d'achat, service public et de santé de qualité, des investissements créateurs d'emplois, le maintien de nos conquis, entre autres.

La solidarité entre les générations ne doit pas être un vain mot. Agissons ensemble.

Mais pourquoi ne sommes-nous pas présents dans les délégations syndicales qui abordent les besoins élémentaires des retraités, service public et de santé de qualité,

dépendance, montant des pensions, pouvoir d'achat, alors que dans la vie associative, sportive, culturelle et autres (plus de la moitié des maires en France sont des retraités) nous sommes incontournables ? Sommes-nous pris au sérieux ? Ou sommes-nous face à l'insolence de l'ignorance ? Ou veut-on nous noyer dans une structure CGT unique ?

L'institutionnalisation du syndicalisme, dont certains en rêve, c'est la porte ouverte à l'exclusion des salariés et des retraités de la CGT de base, voire du syndicalisme.

Il nous faut réfléchir à ce qui a changé, notamment l'approche du travail, les mentalités, le développement des réseaux sociaux, la numérisation, la dématérialisation, les besoins nouveaux ; il nous faut aller vers les retraités et leur faire comprendre qu'ils ne sont pas en dehors du système économique, qu'ils sont 15 millions d'électeurs, un poids électoral important.

Syndicalisme et politique ? Osons poser la question.

Le prochain Conseil national de notre UFR va mettre à l'ordre du jour la tenue du Congrès de l'UCR et le mandat qu'il délivrera aux camarades qui y participeront. Le débat sera enrichi par les échanges qui ont eu lieu lors de notre congrès UFR.

Faire du syndicalisme spécifique retraité est un enjeu, et faisons nôtres les orientations du congrès de l'UCR tout en nous enrichissant du passé :

- Favoriser le dialogue et la démocratie dans les territoires et les professions ;
- Être force de propositions relatives aux enjeux de société
- Être conquérants sur le plan économique et social ;
- Impulser et animer la démarche revendicative.

À Saint-Malo, commune de Bretagne qui fut autrefois un bastion pour les corsaires (pirates approuvés par le roi), pourrait résonner un « À l'abordage » lancé par le congrès afin de s'attaquer, avec nos spécificités de retraités, au système économique actuel avec comme objectif un système dans lequel l'homme sera au centre des besoins.

Vaste programme !

Dany Muller



LES JOURS D'APRÈS

Lionel DUQUENNE - TRÉSORIER DE L'UFR

QUEL SYSTÈME ÉCONOMIQUE POUR L'AVENIR ?

Quand un virus inconnu vient bouleverser les règles d'une économie capitaliste mondialisée dont l'origine n'est pas encore connue officiellement.

Dont l'origine provient d'un pays composé de la plus grande quantité de milliardaires de la planète, avec une pollution industrielle considérable et une exploitation telle qu'elle pousse son peuple à la misère.

Les plus riches de ce pays dirigé par un système politique de capitalisme monopoliste d'État qui inonde la planète de sa production industrielle, permettant ainsi de rendre dépendants tous les pays qui commercialisent avec eux pour des raisons de coûts financiers des produits exportés.

De plus, ce pays extrêmement riche commence, sous la pression du peuple, à distribuer une infinie partie des richesses produites par son peuple, ce qui aboutira progressivement à un coût du travail qui se rapprochera de ceux de l'Europe.

La survenue de ce virus va obliger l'Europe à prendre un virage économique, à utiliser l'inflation pour équilibrer ses comptes, ou à fabriquer de la fausse monnaie indexée sur aucune valeur matérielle et assise sur des dettes, pour réduire les rapports face aux autres monnaies, le fameux Quantitative Easing (QE)⁽¹⁾ de la crise de 2007/2008, pour éviter une grande dévaluation européenne. Cette solution augmente le différentiel des coûts entre la Chine et l'Europe, redonnant à la Chine la possibilité d'exporter à nouveau avec un peu plus de force sa colonisation économique sur l'Europe.

APRÈS CES QUELQUES PROPOS QUE POUVONS NOUS FAIRE ?

Deux solutions s'offrent pour notre avenir : des entreprises dirigées par des conseils d'administration paritaires qui

définissent la politique d'investissement et la politique salariale de l'entreprise. Ne permettant pas à certains dirigeants de percevoir des salaires et autres primes exorbitantes.

Tout cela avec la volonté politique de défendre les secteurs économiques qui fondent notre indépendance. Une société redistributive des richesses produites.

Une monnaie européenne assise sur la production industrielle des pays hors exportation.

La Banque Européenne doit rechercher une véritable indépendance des autres banques comme la FED, La City, et autres.

Quel système économique pour l'avenir permettant une autre politique sociale aux services des peuples ?

Et enfin une véritable protection sociale des pays qui composent l'Europe. Un véritable défi aux forces de gauche de notre pays pour réaliser ce changement. L'autre solution c'est ce qui existe et qui conduit progressivement les pays à dépendre des puissances financières qui contrôlent leur économie, amenant les dirigeants à faire des politiques enrichissant encore plus ceux qui dirigent de l'extérieur.

La crise financière qui se dessine ne permettra pas à beaucoup de pays de diminuer leurs dettes.

Les banques centrales vont reprendre la fabrication des faux billets, les fameux QE, affaiblissant encore un peu plus la valeur de l'euro face aux économies mondiales.

Les pays faisant payer aux peuples les conséquences de cette nouvelle crise.

Au-delà de cette crise qui se prépare, les inégalités se creuseront, de nouveaux

des outils financiers viendront attirer l'épargne, l'endettement reprendra. De nouvelles crises mondiales pourront avoir lieu.

Ces crises viendront se greffer sur une nouvelle finance radicalement différente de l'actuelle, beaucoup plus intégrée, utilisant toutes les ressources des nouvelles technologies de communication.

Même si les « petites boutiques » liées à un individu ou à une famille continueront d'exister pour organiser fusions et rapprochements d'entreprises, même si de grandes institutions financières continueront d'inventer des produits rendus possibles par la technologie à venir, en particulier par l'Internet des objets, il devient possible de faire de la banque tout à fait autrement. Etc.

Pour conclure, on entend déjà la voix du capital dans notre pays. Il faudrait revenir à la semaine de 40 heures, avoir moins de congés payés. Ils ont réussi malgré les très fortes mobilisations à imposer le retour de la retraite à 64 ans. Faut-il réduire ou supprimer les RTT ?

Et bien d'autres idées dans leurs musettes.

UNE NÉCESSAIRE MOBILISATION

Je pense que la mobilisation est nécessaire pour éviter les mauvais coups qui se préparent permettant au capital la poursuite de son enrichissement, après cette période douloureuse pour les peuples.

Enfin, l'affaire des masques, des médicaments, des tests, tout cela ajouté au confinement, augmente la dette. Est-ce une pression supplémentaire venue de Chine ?

(1) Le système QE, c'est de l'eau que l'on ajoute dans un verre sans modifier le prix de l'eau, à terme l'eau ne vaut plus rien, votre argent non plus. C'est un système permettant aux États d'éviter de faire défaut, sauf si le verre déborde.

INTERNATIONAL

MACRON AU SRI LANKA POUR QUOI FAIRE ?

Vendredi 28 juillet, le président Macron, s'est rendu au Sri Lanka. La présidence comme les médias ont souligné que c'était la première fois qu'un Président français se rendait au Sri Lanka.

Cette visite faisait suite à son déplacement en Nouvelle-Calédonie, au Vanuatu puis en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Si le but affiché de son déplacement en Nouvelle-Calédonie était l'enterrement de la volonté du peuple kanak de recouvrer ses libertés et détruire tous les espoirs d'un peuple en lutte depuis l'assassinat par l'armée française d'Éloi Machoro en 1985, le but identifié et revendiqué des deux autres visites était d'affirmer la présence et la puissance de la France dans une zone géographique à notre opposé sur notre planète et pour contrer la Chine, considérée comme un ennemi potentiel. On ne peut avoir d'attitude plus colonialiste que celle-ci.

Mais le Sri Lanka, entre-t-il dans sa stratégie fantasque de l'Indo-Pacifique ? Un Président français qui n'a que les droits humains à la bouche, n'a-t-il rien à proposer pour aider le Sri Lanka à sortir de sa crise structurelle ?

30 ANNÉES DE GUERRE CIVILE

Depuis une guerre civile particulièrement violente qui a duré près de trente ans de 1983 à 2009, la paix entre les Cinghalais et les Tamouls repose sur des règles de non-discriminations d'une communauté vis-à-vis de l'autre. Depuis 2005, le pays a été principalement dirigé par le clan Rajapaksa qui avec ses complices a pillé.

Régulièrement les caisses sont vidées, et des accords économiques défavorables au Sri Lanka et aux Sri Lankais sont signés, le Sri Lanka s'est donc retrouvé en 2022 en défaut de paiement ne pouvant acheter ni pétrole (nécessaire pour produire l'électricité) ni médicaments ni

toute autre marchandise nécessaire à la survie des Sri Lankais.

LE POUVOIR CORROMPU S'EST ENFUI

Le 12 mai 2022, à la suite de manifestations massives et violentes, les membres du clan Rajapaksa (dont le Président et le premier Ministre) ont démissionné et fui. Le nouveau Président n'a pu que constater l'état économique et social du pays, sans envisager d'autres solutions que de faire payer les dettes du pays aux travailleur(euse)s et à la population sans toucher les bénéfices des multinationales qui exploitent le pays.

Anton Marcus, cosecrétaire général de FTZ Union, principale confédération sri-lankaise partenaire de la CGT, tient à informer les organisations syndicales françaises de la situation des travailleur(euse)s de son pays. « (...) La classe ouvrière, en particulier les travailleurs de l'industrie de l'habillement (majoritairement des femmes) et les travailleurs migrants internes, fait face à de nombreuses difficultés en raison de la crise économique actuelle. L'acte unique sur l'emploi, nouvelle loi du travail discriminatoire, est proposé, ce qui entraînera de lourdes pertes pour les employés. Malgré les exclusions et les négligences du gouvernement, le syndicat se bat avec d'autres syndicats pour protéger les droits des travailleurs.

MENACES SUR LES RETRAITES

« En outre, le gouvernement prévoit d'utiliser les fonds de l'EPF (Fonds de pension des employés) et de l'ETF (Fonds de retraite des employés) pour "restructurer la dette intérieure" sans consulter les travailleurs dont ces fonds sont vitaux pour leur avenir et leur survie une fois à la retraite ou en quittant leur emploi, après des années de dur labeur dans des conditions difficiles et de

nombreux sacrifices (...) Par cette mesure, le gouvernement tente de faire peser tout le fardeau sur la classe ouvrière de ce pays. C'est inacceptable !... »

UNE « LOI TRAVAIL » SCÉLÉRATE

L'Acte unique sur l'emploi vise à regrouper plusieurs lois du travail sous un seul acte. Le document n'a été publié qu'en cingalais, avec seulement deux chapitres traduits en anglais, sans aucune version en tamoul, ce qui va à l'encontre de la politique linguistique du pays. Les consultations gouvernementales sur cet acte ont été organisées sous la forme d'auditions publiques, où seuls quelques syndicats et fédérations d'employeurs ont été invités, sans partager le projet complet.

De nombreux syndicats ont boycotté ces auditions.

Les inquiétudes sont fortes quant à son impact sur les fonds de pension des travailleurs (EPF) et les régimes de retraite. Pendant le processus de consultation, le gouvernement a également exclu quatre syndicats du Conseil consultatif national du travail, qui est l'organe tripartite du dialogue social du pays, qui représentaient les principaux syndicats dissidents s'opposant aux réformes. Pour le FMI la « viabilité de la dette » est la principale préoccupation. La majeure partie du fardeau sera supportée par les travailleur(euse)s sans soucis pour leur survie.

La CGT soutient la lutte des syndicats du Sri Lanka contre la politique économique imposée au pays par le gouvernement, le FMI et les multinationales.

La CGT refuse que les droits des travailleur(euse)s et leur représentation soient affaiblis en les privant de tout pouvoir.

M. Macron, qui n'a que les mots « Droits humains » à la bouche et « Business is usual », n'a pas évoqué les problèmes vitaux des travailleur(euse)s, et ne s'est inquiété que de la montée en puissance de la Chine, y compris sans proposer aucune réforme du système économique capitaliste mondial.

INTERNATIONAL

L'EXTRÊME DROITE ITALIENNE POURSUIT SA CASSE SOCIALE

En Italie, l'extrême droite à visage « humain » de Giorgia Meloni, élue en 2022, vient de décider la suppression du revenu de citoyenneté, d'un montant moyen de 581 euros par mois, soit un peu l'équivalent de notre RSA.

Le 1^{er} août, 169 000 foyers italiens ont donc reçu un message leur indiquant que cette aide ne leur serait plus versée. Voilà ce qu'est l'extrême droite au pouvoir.

C'est dans cette même Italie de l'extrême droite, qui n'a pas de loi pour combattre les discriminations LGBT+ phobes, que s'organise aujourd'hui une traque pour désaffilier les enfants de famille homoparentale. En effet, le gouvernement d'extrême droite fait retirer le nom de la mère non biologique de l'acte de naissance et elle perd toute autorité parentale.

L'EXTRÊME DROITE COMME PARTOUT

À ces deux mesures, l'extrême droite française applaudit, car c'est en substance le même type de mesure qu'elle entend appliquer si elle arrive au pouvoir.

Ce sont les mêmes qui se présentent comme les « défenseurs du social et du peuple », mais qui sont toujours les plus prompts à démanteler les ramifications d'un État providence que toutes les générations passées ont forgé au prix de leurs efforts, et même parfois de leur vie.

Ne nous y trompons pas, l'extrême droite en Italie comme en France reste inféodée à des politiques ultra-libérales et à l'ordre répressif. Sous couvert de « lutte contre l'assistanat » et de « famille traditionnelle », elle prend des mesures antisociales qui vont clairement aggraver la pauvreté et les inégalités.

Créé en 2019, le Revenu de Citoyenneté sera supprimé dès le mois de janvier 2024. Deux millions d'Italiens, parmi les plus pauvres et les plus précaires, en

seront privés. C'est donc cela le programme « social » de la coalition d'extrême droite et de droite au pouvoir avec Giorgia Meloni.

Les discours contre le Revenu de Citoyenneté reprennent des thèmes bien connus, la haine de « l'assistanat », la stigmatisation éhontée des pauvres, le racisme banal contre les habitants des régions plus pauvres du Sud. Nous avons là les principales courroies de la politique de classe que mène l'extrême droite, au profit de l'ordre financier qui en tire toujours les dividendes.

L'extrême droite italienne est bien dans une lecture classiquement néolibérale de l'économie qui fait du chômage et de la dégradation de l'emploi non pas le résultat d'une politique de l'offre ultra concurrentielle, qui comprime les salaires et précarise le travail, mais qui serait au contraire celui d'une

responsabilité de l'individu qui préférerait les aides au travail. Cela en dit long sur l'idée que ces partis se font à la fois de l'humanité et du monde du travail.

Comble de cynisme, c'est le 1^{er} mai 2023, journée internationale de lutte pour les droits des travailleuses et travailleurs, que la mesure a été entérinée. La politique se nourrit aussi de symboles, et c'est bien au monde du travail que le gouvernement Italien a décidé de s'attaquer.

Une « déclaration de guerre », une « guerre sociale », les expressions des principaux syndicats italiens ne sont pas dans la demi-mesure et promettent une rentrée sociale brûlante si le projet n'est pas instamment retiré, dans un pays qui subit déjà une politique d'austérité parmi les plus drastiques en Europe adossée à une inflation qui a atteint des records.

LA CGT SPECTACLE SOUTIEN LA GRÈVE DES ACTEURS ET AUTEURS DES ÉTATS-UNIS

Le syndicat des actrices et acteurs aux États-Unis (SAG-AFTRA) a entamé depuis le 13 juillet dernier une grève massive contre les producteurs et diffuseurs de l'industrie cinématographique et audiovisuelle, rejoignant ainsi les auteurs et autrices de la WGA, en grève depuis le 2 mai. Les studios et les plateformes refusent de réviser les rémunérations initiales dans le contexte d'inflation mondiale que nous connaissons et excluent toute rémunération complémentaire au titre du partage de la valeur, alors même que la diffusion numérique (streaming) s'est largement développée, générant ainsi d'immenses profits.

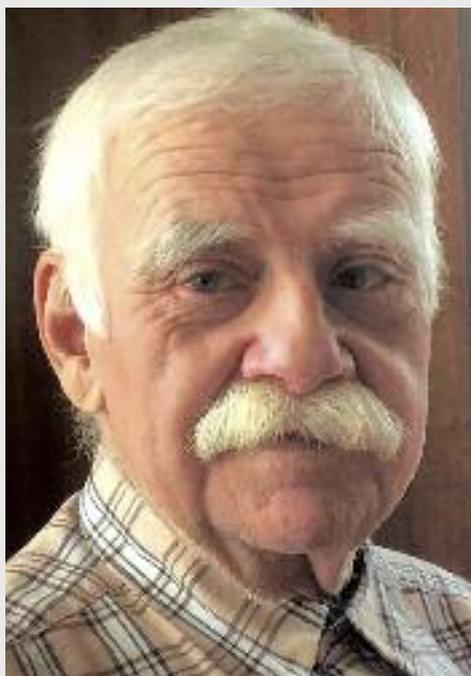
Face à l'émergence de l'intelligence artificielle, au développement d'outils numériques de plus en plus puissants et aux investissements massifs réalisés par les studios et les plateformes dans ces domaines, les grévistes réclament également la mise en place de mesures urgentes d'encadrement et de contrôle afin de préserver leurs emplois, l'utilisation de leur travail et la rémunération de celui-ci. La Fédération CGT Spectacle et ses syndicats apportent tout leur soutien aux syndicats et collègues qui se sont engagés massivement dans cette grève historique aux États-Unis.

Toutes ces questions sont également d'actualité chez nous. C'est pourquoi nous avons interpellé la ministre de la Culture pour réclamer des mesures d'encadrement des technologies issues de l'intelligence artificielle qui, laissées aux seules mains des industriels de nos secteurs, pourraient représenter une véritable menace sur les emplois, les droits et nombre de métiers. Dans un contexte où le risque de désinformation massive est réel, il est urgent de prendre en compte les risques et les enjeux démocratiques.

NÉCROLOGIE

EN CE BEAU MOIS D'AÔÛT

JACQUES NOUS A QUITTÉS



Jacques, Bud, Peppone : trois prénoms pour une même personne. Jacques pour sa famille, Bud pour ses amis de jeunesse et Peppone pour ses camarades de « Ouest-France » et bien au-delà.

Né à Rennes le 7 mars 1940, Jacques Leblanc a toujours été très secret sur sa tendre enfance.

Son papa, ouvrier au service de nettoyage de la ville de Rennes, est déjà syndiqué à la CGT.

Sa maman travaille comme femme de ménage au journal « Ouest-France ». Biberonné au lait de « Ouest-France » Jacques entre comme apprenti typographe à L'Imprimerie bretonne (l'imprimerie commerciale d'« Ouest-France ») en 1955.

Puis il bifurque vers l'apprentissage de la clicherie et il exercera ce métier de clicheteur au journal, rue du Pré-Botté, puis à Chantepie jusqu'à la fin de la composition au plomb.

La jeunesse ça passe à une vitesse folle. Venu ses vingt ans, il participe au maintien de l'ordre en Algérie comme l'on disait alors.

À Douera d'abord puis à Ouchada où il

retrouvera un de ses collègues de travail. Ils s'interpellaient du nom de Ouchada (encore un surnom).

De nombreuses responsabilités syndicales

Sous une apparence désinvolte, se cache en réalité une très grande sensibilité, un besoin de servir et de se mettre à la disposition des autres.

De retour à l'entreprise, l'activité syndicale ne le laisse pas indifférent.

Et c'est ainsi, petit à petit, qu'il deviendra délégué du personnel puis délégué syndical de la Fédération française des travailleurs du Livre CGT, trésorier de la section Ouest-France.

Mais cela ne suffit pas à Jacques.

Il devient responsable régional du syndicat du Livre ; il représente aussi son syndicat à la commission sociale des Assedic.

Il est aussi membre de la commission exécutive de l'union locale. Nous le retrouvons encore à la création de la formation syndicale de base.

Jacques, soutien inconditionnel à la lutte des salariés d'Oberthur en activité. Mais aussi des salariés licenciés, en 1983. Ils vont, pendant deux ans, se battre âprement pour obtenir des stages de réinsertion.

Jacques par sa présence journalière sera à côté d'eux. Il est l'initiateur des arbres de Noël pour les enfants des salariés licenciés pendant cette période difficile. Et j'en oublie certainement.

Jeudi 25 juin 1998, il remballa sa caisse à clous pour une retraite bien méritée. Il quitte l'entreprise, emportant dans les sacoches de sa « mob » une large tranche de la vie d'« Ouest-France ».

Il est vrai que, rarement, un salarié aura autant marqué de sa forte personnalité la vie de l'entreprise mais aussi celles des imprimeries de la région rennaise.

Mais la retraite ne consiste pas pour Jacques à se retirer sur l'Aventin.

Il intègre la section des retraités du

Livre et prend une grande part à la vie de ladite section.

Ne pas oublier qu'il a aussi milité près de l'Association des républicains espagnols de Rennes dirigée par Mariano Otero.

Au sein de l'Arac, il a milité pour la paix, la solidarité entre les peuples.

Un début de maladie progressivement perceptible

Depuis quelques années, lors de nos agapes autour d'une tête de veau, nous nous étions rendu compte qu'une saloperie de maladie commençait à lui pourrir la vie.

Si Bébert sortait sa Margot⁽¹⁾ pour manger des frites, il commençait à oublier les autres couplets.

Il n'évoquait plus ses sorties parisiennes à la butte aux Cailles où il allait perfectionner sa jactance en argo-muche. Ses intonations à la Jean Gabin avaient disparu.

Petit à petit ses souvenirs s'effaçaient. Il ne reconnaissait plus Thérèse, ni ses proches, ni ses camarades qui venaient lui rendre visite.

Une bien triste fin pour un si brave homme.

Quand venait le moment de renouveler les candidats aux élections professionnelles, il nous interpellait : « Qui descend de cheval ? » Et c'est toi qui est descendu pour toujours.

Des anecdotes de toutes sortes, nombreux sont ceux qui pourraient en remplir des pages.

Je suis sûr que tant que seront vivants tous ceux qui t'ont connu, Jacques, dix minutes ne passeront pas sans que ne soit évoqué ton souvenir.

À Thérèse, ses enfants et tous ses proches, nous vous assurons de toute notre sympathie et nous partageons avec vous la peine de cette séparation. Nos condoléances les plus émues.

Maurice CULLERON

Secrétaire régional FFTL-CGT (1975-1980)

(1) « Là où y a des frites », paroles et chanson de Georgette Plana.